DOSSIER DOCUMENTAIRE

PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Version actualisée et modifiée juillet 2018

40e, 41e et 42e sessions du Comité (2016, 2017 et 2018)

Listes indicatives

Impacts de l'inscription au patrimoine mondial

UNESCO PATRIMOINE MONDIAL

L'**Acte constitutif de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)**, adopté à Londres en novembre 1945, affirme que c'est le *« reniement de l'idéal démocratique, de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et* (...) *la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes* [qui a conduit à] *la grande et terrible guerre qui* [venait] *de finir* (1) *»*. Il ajoute encore *« qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime et durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité* (2) *»*. L'organisation doit se montrer créative pour défendre les valeurs culturelles face aux valeurs marchandes.

Le **Comité du patrimoine mondial** de l'UNESCO se réunit tous les ans. Il est actuellement composé de représentants de 21 États, désignés par l'assemblée générale pour un mandat de 4 ans maximum. Ils entendent les États qui proposent des sites à inscrire sur la liste du patrimoine mondial et demandent des rapports à des experts évaluant la légitimité d'y inscrire ces sites ou non. Sa décision est souveraine : lui seul peut inscrire un site sur la liste du patrimoine mondial.

Le comité du patrimoine **mondial a été instauré par la Convention concernant la protection** du patrimoine mondial, culturel et naturel, texte adopté le 16 novembre 1972 lors de la XVIIe conférence générale de l'UNESCO, et ratifié en mai 2017 par 193 États dont 189 membres de l'ONU. La France a ratifié la convention le 27/06/1975. Alors que le siège de l'organisation est à Paris, elle n'a été que le 15ème pays à le faire chronologiquement.

La 1ère session du Comité du patrimoine mondial (composé de représentants de 14 États) réunie à Paris en 1977 (année où l'on comptabilisait 34 États membre) était destinée à établir les règles de fonctionnement du comité et la gestion de la future liste. Les douze premiers sites seront inscrits en 1978.

Comité du patrimoine mondial	
Sessions	Paris 1977 ● Washington 1978 ● Louxor 1979 ● Paris 1980 ● Sydney 1981 ● Paris 1982 ● Florence 1983 ● Buenos Aires 1984 ● Paris 1985 ● Paris 1986 ● Paris 1987 ● Brasilia 1988 ● Paris 1989 ● Banff 1990 ● Carthage 1991 ● Santa Fé 1992 ● Carthagène des Indes 1993 ● Phuket 1994 ● Berlin 1995 ● Mérida 1996 ● Naples 1997 ● Kyoto 1998 ● Marrakech 1999 ● Cairns 2000 ● Helsinki 2001 ● Budapest 2002 ● Paris 2003 ● Suzhou 2004 ● Durban 2005 ● Vilnius 2006 ● Christchurch 2007 ● Québec 2008 ● Séville 2009 ● Brasilia 2010 ● Paris 2011 ● Saint-Pétersbourg 2012 ● Phnom Penh 2013 ● Doha 2014 ● Bonn 2015 ● Istanbul 2016 ● Paris[1] 2016 ● Cracovie 2017 ● Manama 2018 ●

[1]La session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial a lieu du 24 au 26 octobre 2016 à Paris. Cette session extraordinaire fait suite à la tentative de coup d'État en Turquie en même temps qu'a lieu la 40e session du Comité du patrimoine mondial organisée à Istanbul.

(1) Préambule de l'acte constitutif, paragraphe 3.
(2) *op. cit.*, paragraphe 5.

Il est intéressant de rappeler que paradoxalement le premier État à avoir ratifié la convention le 07/12/1973 est les États-Unis d'Amérique. Depuis, les relations entre Washington et l'Unesco sont compliquées. Le retrait des États-Unis de l'UNESCO de 1984 à 2003 avait causé un choc : les Américains n'avaient-ils pas fortement contribué à la mise en place de toutes les grandes instances internationales d'après guerre ? Les controverses ont émaillé les relations de l'UNESCO et des Etats-Unis au sujet du communisme pendant la guerre froide ou des relations Israël-Palestine par exemple. Washington accuse aussi la gestion opaque et dépensière de l'Unesco qui en outre ne correspond pas au modèle utilitariste américain qui répugne à séparer la sphère culturelle et éducative de la sphère privée et commerciale.

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/AFRI%2045.pdf https://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2013-09-04-Unesco

L'Unesco traverse à nouveau crise majeure avec la fin des subventions américaines en novembre 2011. Washington entend sanctionner financièrement l'admission de la Palestine comme État membre. Le budget de l'organisation est ainsi amputé de 22 %. Les États-Unis perdent leur droit de vote deux ans plus tard comme le prévoient les statuts de l'Unesco. Washington a très mal réagi en juillet 2017 lorsque l'Unesco a inscrit la vieille ville d'Hébron, en Cisjordanie occupée, en « zone protégée » du patrimoine mondial, qualifiant cette décision d'« *affront à l'histoire* ». Haut lieu de tensions, Hébron abrite une population de 200 000 Palestiniens et de quelques centaines de colons israéliens retranchés dans une enclave protégée par Tsahal près du lieu saint que les juifs désignent sous le nom de tombeau des Patriarches et les musulmans, mosquée d'Ibrahim. La crise rebondit le jeudi 12 octobre 2017 quand le secrétaire d'État américain, Rex Tillerson, annonce le retrait de l'Unesco, accusant l'institution d'être « *anti-israélienne* ». Le retrait sera effectif le 31 décembre 2018 conformément aux statuts de l'Unesco, Washington souhaite y demeurer observateur. Dans la foulée, Israël quitterait à son tour l'organisation.

Le départ de Washington sera la porte laissée ouverte à Pékin ?

Lire : https://thediplomat.com/2017/09/should-china-now-lead-unesco/

Le comité est conseillé dans son choix par trois organisations internationales non-gouvernementales ou intergouvernementales :

- **l'Union internationale pour la conservation de la** nature (UICN), l'organe consultatif du Comité pour la sélection des biens naturels du patrimoine mondial, et sur l'état de conservation de ces biens.
- **le Conseil international des monuments et des sites** (ICOMOS), organisation non gouvernementale conseillant le Comité du patrimoine mondial quant à l'évaluation des biens culturels proposés à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.
- le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), organisation intergouvernementale évaluant pour le Comité l'état de conservation du patrimoine culturel inscrit et fournit des recommandations pour leur éventuelle restauration.

L'UNESCO utilise 5 langues officielles : anglais, arabe, espagnol, français et russe.

https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/stat/

La Stratégie globale, adoptée en 1994 par l'Unesco, tente de corriger la sur-représentation de l'Europe, des villes historiques et des monuments religieux, du christianisme, des époques historiques et l'architecture « élitiste » (par opposition à l'architecture vernaculaire) afin de s'assurer que la Liste reflète la diversité mondiale culturelle et naturelle des biens de valeur universelle exceptionnelle. Objectif difficile à atteindre, la **région Europe et Amérique du Nord** (Canada et États-Unis) qui comprend aussi toute la Russie, la Turquie et Israël **totalise encore 47% des sites inscrits** en 2018. L'Italie et la France réunies en possèdent davantage que l'Afrique subsaharienne.

L'Unesco procède à plusieurs inventaires des patrimoines

Programme	Année	Typologie	Valeur	Objectif	Enjeux
Programme de l'Homme et la biosphère (MAB)	1970	Réserves de biosphère (RB) Écosystèmes	Approche systémique homme-environnement-développement	Inventaire (réseau de 669 RB) 14 en France en 2017	Développement durable
Convention du patrimoine mondial	1972	Biens culturels (matériels), naturels et mixtes	Sites culturels et naturels exceptionnels	Inventaire (liste) 44 en France en 2018	Cataloguer, nommer et conserver des biens culturels, naturels ou « mixtes » d'importance pour l'héritage commun de l'humanité
Mémoire du monde	1992	Patrimoine documentaire	Mémoire collective	Registre (liste) 13 en France	Conservation pour les générations futures et à le rendre accessible à un large public
Réseau mondial des Géoparcs (GGN) ***Soutien de l'Unesco***	1998	Patrimoine géologique	Promotion et conservation du patrimoine géologique de la planète	Réseau (140 géoparcs dans 38 pays en 2018 dont 7 en France)	Développement durable Recherche
Convention du patrimoine immatériel	2003	Biens immatériels	Expression vivante de la tradition et de la diversité culturelle	Inventaire (liste de 429 éléments en 2017 dont 15 en France)	Sauvegarde des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels associés
Réseau des villes créatives	2004	Biens immatériels	Valorisation du potentiel créatif, social et économique des villes	Réseau thématique (180 villes de 72 pays en 2017 dont 4 en France)	Placer la créativité et les industries culturelles au cœur du développement au niveau local et coopérer au niveau international

Réalisation : Jean-Paul Tarrieux

A) Nombre de biens inscrits par an depuis 1978

Année	Nombre de sites	Année	Nombre de sites	Année	Nombre de sites
1978	12	1992	20	2006	18
1979	**45**	1993	33	2007	22
1980	27	1994	29	2008	27
1981	26	1995	29	2009	13
1982	24	1996	37	2010	21
1983	29	1997	**46**	2011	25
1984	22	1998	30	2012	26
1985	30	1999	**48**	2013	19
1986	29	2000	**61**	2014	26
1987	**41**	2001	31	2015	24
1988	27	2002	9	2016	21
1989	7	2003	24	2017	21
1990	16	2004	34	2018	19
1991	22	2005	24	2019	

https://whc.unesco.org/fr/list/stat Les modifications des limites des biens ne sont pas prises en compte

1978 : 12 sites – 1996 : 505 sites – 2000 : 690 sites – 2014 : 1007 sites – 2018 : 1092 sites

B) Nombre de biens inscrits par région

Liste du patrimoine mondial en 2018

Régions	**Culturel**	**Naturel**	**Mixte**	**Total**	**%**	**États parties ayant des biens inscrits**
Afrique	52	38	5	95	8.70%	35
États arabes	76	5	3	84	7.70%	18
Asie et pacifique*	181	65	12	258	23,62%	36
Europe et Amérique du nord*	**440**	**63**	**11**	**514****	**47.07%**	**50**
Amérique latine et Caraïbes*	96	38	7	141	12.91%	28
Total	832	206	35	1092	100%	167

* Les biens "Uvs Nuur Basin" et "Paysages de la Dauria" (Mongolie, Fédération de Russie) sont des biens trans-régionaux, situés à la fois en Europe et en Asie et Pacifique. Ils sont comptabilisés ici en Asie et Pacifique.

* Le bien "L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne" (Allemagne, Argentine, Belgique, France, Inde, Japon, Suisse) est un site transrégional, situé à la fois en Europe, en Asie et Pacifique et en Amérique latine et Caraïbes. Il est comptabilisé ici en Europe et Amérique du nord.

**Le continent européen possède 439 biens inscrits en 2018.

26 États parties n'ont pas de bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

C) 42e session du Comité Manama, Bahreïn, 24 juin-4 juillet 2018

A l'issue de sa 42e session, le Comité a inscrit **19 biens** sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (culturels, naturels) et procédé à **1** extension. Désormais, **1092 sites sont classés**: 845 culturels, 209 naturels et 38 mixtes dans 167 États. On recense 37 sites transfrontaliers. 55 biens (39 culturels, 16 naturels) figurent sur la liste du patrimoine mondial en péril.

Nouveaux biens culturels inscrits

- Le paysage archéologique frontalier de Hedeby et du Danevirke (Allemagne)
- Cathédrale de Naumburg (Allemagne)
- Oasis d'Al-Ahsa, un paysage culturel en évolution (Arabie saoudite)
- Sansa, monastères bouddhistes de montagne (Seonamsa, Daeheungsa Tongdosa, Buseoksa, Bongjeongsa, Beopjusa et Magoksa) (Corée du Sud)
- Aasivissuit-Nipisat. Terres de chasse inuites entre mer et glace (Danemark)
- La ville califale de Madinat Al-Zahra (Espagne)
- L'ensemble victorien et Art déco de Mumbai (Inde)
- Paysage archéologique sassanide de la région du Fars (huit sites dans trois zones : Firouzabad, Bishapour et Savestan) (Iran)
- Ivrée, cité industrielle du XXe siècle (Italie)
- Sites chrétiens cachés de la région de Nagasaki, Japon (Japon)
- Site archéologique de Thimlich Ohinga (Kenya)
- Cité ancienne de Qalhât (Oman)
- Göbekli Tepe (Turquie)

Nouveaux biens mixtes inscrits

- Pimachiowin Aki (Canada)
- Parc national de Chiribiquete - « La maloca des jaguars » (Colombie)
- Vallée de Tehuacán-Cuicatlán : habitat originel de Méso-Amérique (Mexique)

Nouveaux biens naturels inscrits

- Montagnes de Baberton Makhonjwa (Afrique du Sud)
- Fanjingshan (Chine)
- Chaîne des Puys et faille de Limagne (France)

Extension : Biens naturel

Russie - Vallée de la rivière Bikine [extension du bien Sikhote-Aline centrale, 2001]

Retrait de la liste du patrimoine en péril

- Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize)

Inscription sur la liste du patrimoine en péril

- Parcs nationaux du Lac Turkana (Kenya)

Liste des pays comptabilisant plus de 15 biens inscrits en 2018

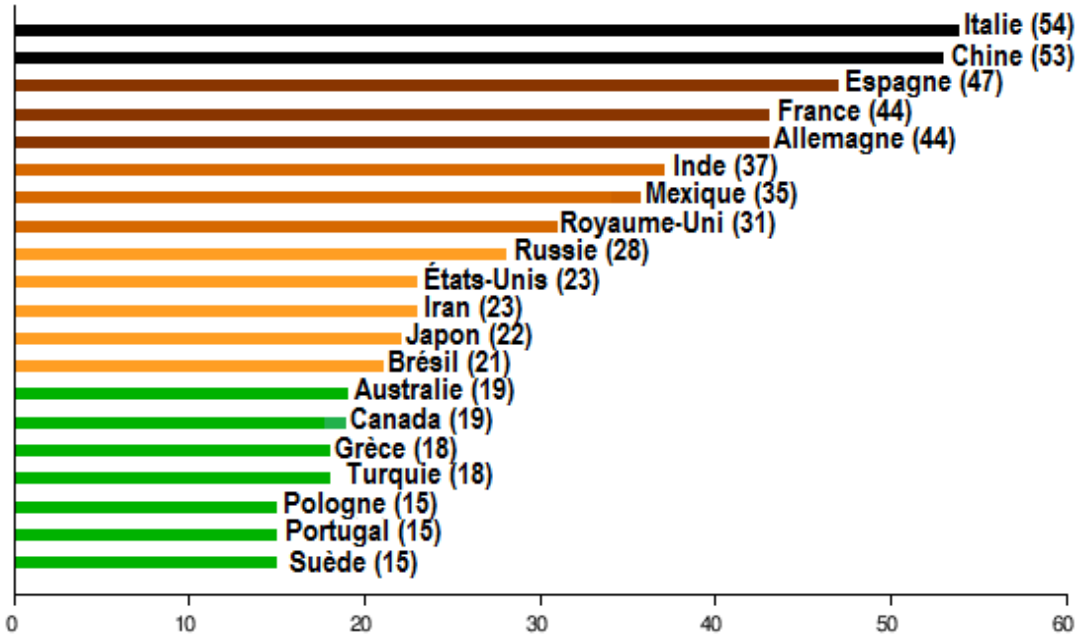

Légende : Pays ayant au moins 15 biens inscrits.

Plus de 50 biens — 40 à 49 biens — 30 à 39 biens

20 à 29 biens — 15 à 19 biens

Le rédacteur à partir du site de l'Unesco et de Wikipedia (anglais)

La décision de l'Unesco "n'est pas une formalité" : l'exemple de l'inscription de la chaîne des Puys-faille de Limagne.

Les grandes étapes de la candidature

- **Janvier 2013 :** l'État retient les candidatures de la Chaîne des Puys-faille de Limagne et de la grotte Chauvet-Pont d'Arc pour représenter la France devant le Comité du patrimoine mondial de 2014.
- **Juin 2014 :** décision de renvoi du 38ème Comité du patrimoine mondial : reconnaissance de la valeur universelle exceptionnelle du site mais demande d'informations complémentaires, notamment sur la gestion.
- **Automne 2015 :** visite de terrain de l'UICN (L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) en présence de scientifiques internationaux.
- **Janvier 2016 :** un dossier complémentaire a été déposé au Centre du patrimoine mondial répondant aux questions soulevées à Doha lors de la première candidature.
- **Fin mai 2016 :** les experts de l'UICN rendent un avis défavorable sur l'inscription de la Chaîne des Puys au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **Juillet 2016 :** 40ème comité du patrimoine mondial de l'UNESCO à Istanbul en Turquie. Le dossier de la Chaine des Puys n'est pas validé et devra être réexaminé.
- **Juin 2018 :** Le Puy-de-Dôme relance une nouvelle candidature lors de la 42ème session du comité du patrimoine mondial, réuni à Manama (Bahreïn) du 24 juin au 4 juillet. Candidature recentrée sur l'importance géologique du site.
- **2 juillet 2018 :** Premier bien naturel de l'Hexagone inscrit au Patrimoine mondial.

D) 41e session du Comité Cracovie, Pologne, 2-12 juillet 2017

A l'issue de sa 41e session, le Comité a inscrit **21 biens** sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (18 culturels, 3 naturels) et procédé à **4** extensions et 1 modification. Désormais, **1073 sites sont classés**: 832 culturels, 206 naturels et 35 mixtes dans 167 États. On recense 37 sites transfrontaliers.
55 biens (39 culturels, 16 naturels) figurent sur la liste du patrimoine mondial en péril dont le centre historique de Vienne depuis 2017. http://whc.unesco.org/fr/list/

Liste des pays comptabilisant plus de 10 biens inscrits en 2017

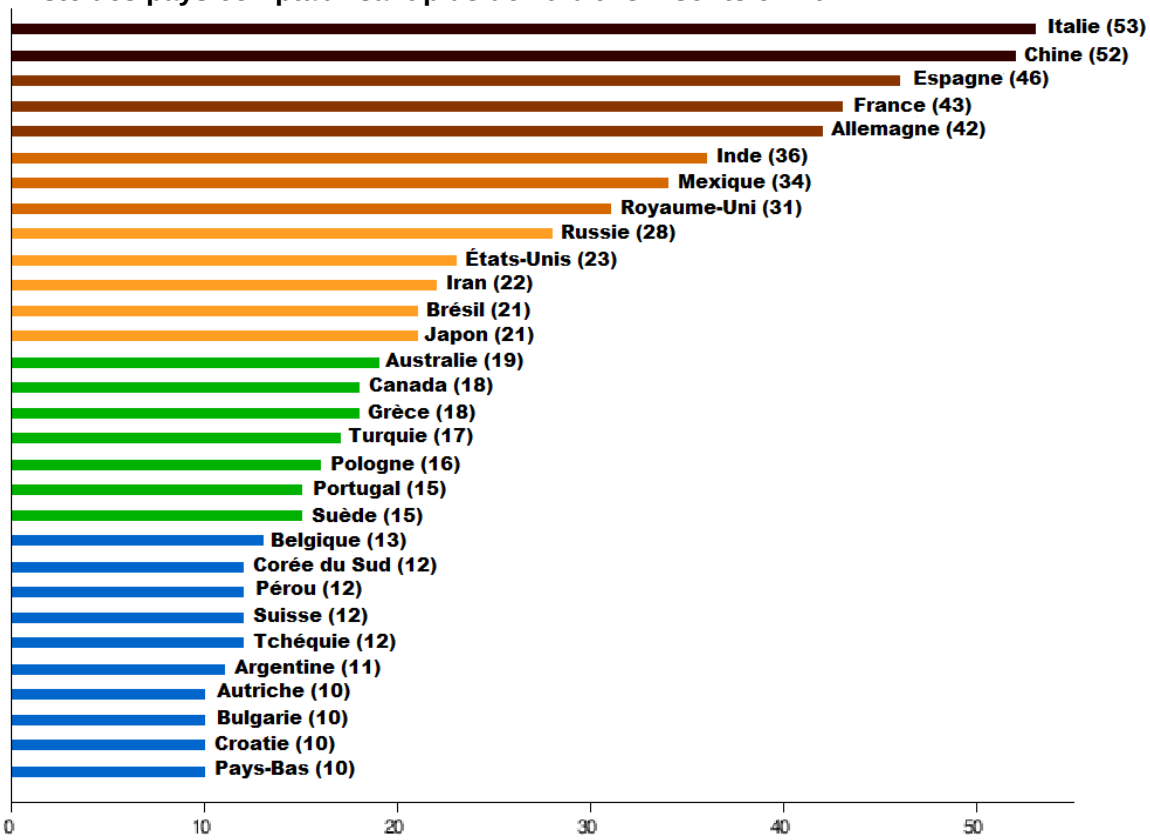

Légende : Pays ayant au moins 10 biens inscrits.

Plus de 50 biens — 40 à 49 biens — 30 à 39 biens

20 à 29 biens — 15 à 19 biens — 10 à 14 biens

Le rédacteur à partir du site de l'Unesco et de Wikipedia (italien)

https://www.chauxmelemonde.com/europe-patrimoine-mondial-unesco/

Nouveaux biens culturels inscrits

- Vieille ville d'Hébron / Al-Khalil (Palestine)
- Mbanza-Kongo, vestiges de la capitale de l'ancien Royaume Kongo (Angola)
- Asmara, ville moderniste africaine (Érythrée)
- Paysage culturel des ‡Khomani (Afrique du Sud)
- Sambor Prei Kuk, site archéologique de l'ancienne Ishanapura (Cambodge)
- Kulangsu, un établissement historique international (Chine)
- Ville historique d'Ahmedabad (Inde)
- Ville historique de Yazd (Iran)
- Île sacrée d'Okinoshima et sites associés de la région de Munakata (Japon)
- Ouvrages de défense vénitiens du XVIe au XVIIe siècle : Stato da Terra - Stato da Mar occidental (Italie / Croatie / Monténégro), murs vénitiens de Bergame, Forteresse de Peschiera, Palmanova, Porta Terraferma à Zadar, Sibenik et muraille de défense de la vieille ville de Kotor.
- Kujataa au Groenland : agriculture nordique et inuite en bordure de la calotte glaciaire (Danemark)
- Taputapuatea (France)
- Grottes et l'art de la période glaciaire dans le Jura souabe (Allemagne)
- Mine de plomb, argent et zinc de Tarnowskie Góry et son système de gestion hydraulique souterrain (Pologne)
- Cathédrale et monastère de l'Assomption de l'île-village de Sviajsk (Russie)
- Aphrodisias (Turquie)
- District des Lacs anglais (Royaume-Uni)
- Site archéologique du quai de Valongo (Brésil)

Nouveaux biens naturels inscrits

- Hoh Xil (Chine)
- Paysages de la Dauria (Mongolie / Russie)
- Parc national Los Alerces (Argentine)

Extensions : Biens culturels

Allemagne - Le Bauhaus et ses sites à Weimar, Dessau et Bernau [extension du bien «Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau», 1996].

France - Strasbourg: de la Grande-île à la Neustadt, une scène urbaine européenne [extension du bien «Strasbourg –Grande île», 1988].

Extensions : Biens naturels

Bénin / Burkina Faso Complexe W-Arly-Pendjari [extension du bien «Parc national du W du Niger», Niger, 1996].

Le Parc national du W du Niger (Niger) devient le Complexe W-Arly-Pendjari (Bénin / Burkina Faso / Niger)

Forêts primaires de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe [extension du bien « Forêts primaires de hêtres des Carpates et forêts anciennes de hêtres d'Allemagne », Allemagne, Slovaquie, Ukraine].

Forêts primaires de hêtres des Carpates et forêts anciennes de hêtres d'Allemagne (Slovaquie / Ukraine / Allemagne **devient** Forêts primaires de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe (Albanie / Allemagne / Autriche / Belgique / Bulgarie / Croatie / Espagne / Italie / Roumanie / Slovaquie / Slovénie / Ukraine)

Modification importante des limites de la Cathédrale de Bagrati et du monastère de Ghélati, qui exclut la Cathédrale de Bagrati du bien Cathédrale de Bagrati et monastère de Ghélati, pour devenir Monastère de Ghélati.

Retrait de la liste du patrimoine en péril

- Parc national de la Comoé (Côte d'Ivoire)
- Parc national du Simien (Éthiopie)

Inscription sur la liste du patrimoine en péril

- Centre historique de Vienne (Autriche)
- Vieille ville d'Hébron / Al-Khalil (Palestine)

==========

Taputapuatea en Polynésie entre au patrimoine mondial et le périmètre de la Neustadt à Strasbourg élargi

LOCALTIS *10/07/2017 Jean-Noël Escudié / PCA*

Culture - Sports - Loisirs Développement économique - Tourisme - Outre-Mer - Grand Est

Contrairement à nombre d'éditions précédentes, la 41e session du comité du patrimoine mondial de l'Unesco - à Cracovie du 2 au 12 juillet 2017 - s'est déroulée sans anicroche pour les candidatures françaises. Les deux dossiers présentés par la France ont en effet obtenu gain de cause sans difficulté. Il s'agit en l'occurrence de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de Taputapuatea, sur l'île de Raiatea en Polynésie française, et de l'extension à la Neustadt du site de Strasbourg, qui avait été inscrit, dans son périmètre initial, en 1988.

Un point de rencontre entre le monde des vivants et celui des ancêtres

Située au cœur du "Triangle polynésien" - que l'Unesco présente comme "une vaste portion de l'océan Pacifique parsemée d'îles" -, le site de Taputapuatea, sur l'île de Raiatea, fait ainsi partie de la dernière zone du globe a avoir été peuplée par des sociétés humaines. En pratique, le bien inscrit - d'une superficie de 2.124 hectares - se compose de deux vallées boisées, d'une portion de lagon et de récif corallien, ainsi que d'une bande de pleine mer. Il s'agit à la fois d'un paysage naturel et marin, mais aussi culturel (le site est d'ailleurs classé comme bien culturel et non pas naturel). Au cœur du site se trouve en effet le "marae Taputapuatea", qui est un espace politique, cérémoniel et funéraire, composé d'une cour pavée et d'une grande pierre dressée en son centre. Fréquents en Polynésie, les marae étaient des points d'intersection entre le monde des vivants et celui des ancêtres. Selon le comité du patrimoine mondial, "Taputapuatea apporte un témoignage exceptionnel de 1.000 ans de civilisation ma'ohi".

Cette inscription au patrimoine mondial constitue une première pour la Polynésie française, mais aussi la troisième inscription pour un département ou territoire d'outre-mer, après les lagons de la Nouvelle-Calédonie (2008) et les pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion (2010), tous deux classés comme bien naturels.

Il sera également intéressant de mesurer l'impact touristique de cette inscription pour un site situé sur une île peuplée de seulement 12.000 habitants et située à plus de 200 kilomètres de Tahiti.

Lien : http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279473585&nl=1.

http://www.tntv.pf/Taputapuatea-une-page-Facebook-pour-soutenir-le-dossier_a19669.html

Le site sacré de *Tapu-tapu-ātea /Te Pō*, vallée de *Ō-po-ä*

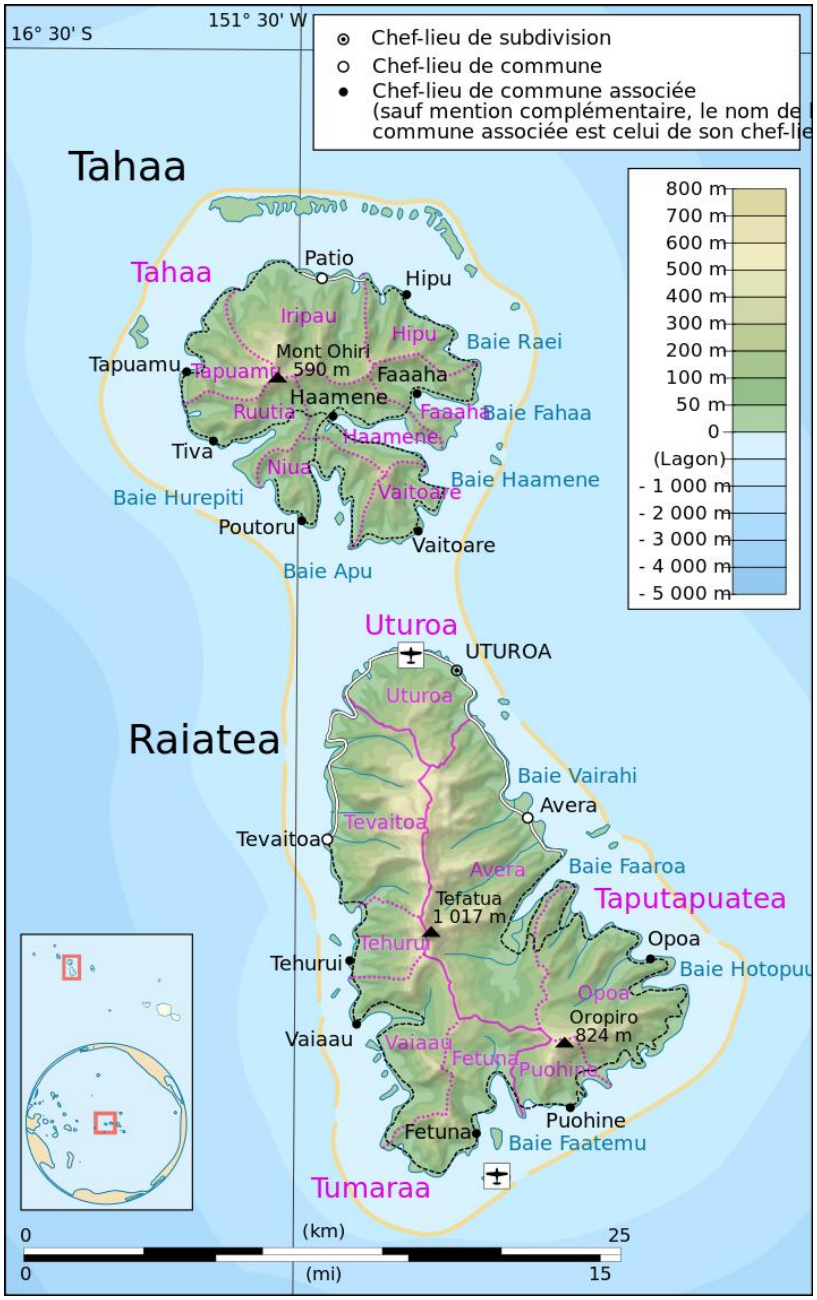

Raiatea ou **Ra'iātea** est une île de Polynésie française faisant partie des îles Sous-le-Vent dans l'archipel de la Société. Quatrième plus grande île après Tahiti, Nuku Hiva et Hiva Oa, Raiatea est située à 210 kilomètres de Tahiti, entre Huahine et Bora Bora. Elle partage le même lagon de 290 km² que l'île de Tahaa.

Sardon, derivative work of the original work by Maximilian Dörrbecker (Chumwa)

Lien: http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5568/

Lien : http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5966/

La trace d'une histoire complexe entre deux peuples

Le second site, qui bénéficie d'une extension de son périmètre, est celui de **"Strasbourg : de la Grande-Ile à la Neustadt, une scène urbaine européenne"**, inscrit pour la première fois en 1988 et présenté aujourd'hui, de façon simplifiée, comme le site de la Neustadt. L'extension autorisée par l'Unesco concerne en effet précisément la Neustadt, autrement dit la ville nouvelle réalisée sous administration allemande entre 1871 et 1918. Jusqu'alors, le périmètre inscrit concernait le cœur de Strasbourg, autour de la cathédrale et du quartier de la Vieille France.

Outre la trace d'une histoire complexe entre les deux peuples, l'intérêt de la Neustadt réside dans le fait qu'elle "s'inspire dans sa composition urbaine du modèle haussmannien, tout en adoptant un vocabulaire architectural germanique pour ses édifices. Cette double influence a permis de créer un schéma urbain spécifique à Strasbourg, où des perspectives construites à partir de la cathédrale modèlent un paysage singulier organisé autour des cours d'eau et des canaux".

L'attractivité culturelle et touristique de Strasbourg devrait se trouver encore accrue par ce classement qui, au même titre que la récente inscription des immeubles d'Auguste Perret au Havre, fait entrer dans le patrimoine mondial l'histoire et l'architecture contemporaine de la ville alsacienne.

Lien : http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279473585&nl=1.

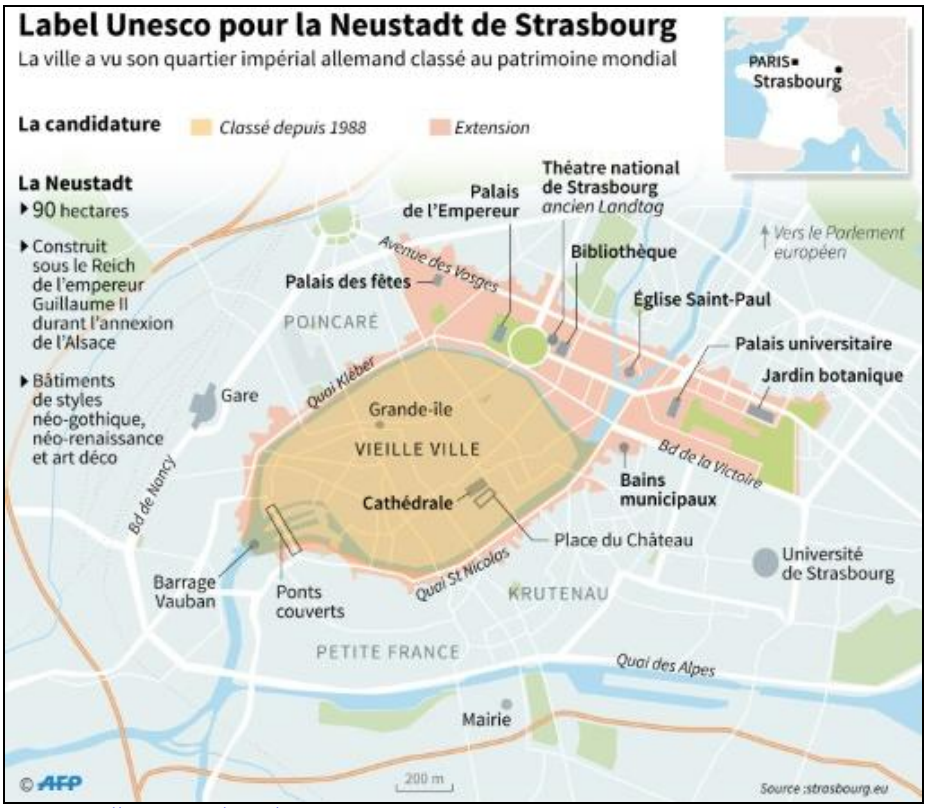

http://www.lepoint.fr/culture/l-unesco-consacre-la-dimension-europeenne-de-strasbourg-09-07-2017-2141887_3.php

E) Nîmes et les sites mémoriels de la Première Guerre mondiale candidats français au patrimoine de l'Unesco pour 2018

LOCALTIS *06/02/2017 Jean-Noël Escudié / PCA*

"L'héritage fascinant du monde romain"

Selon le communiqué d'Audrey Azoulay[1] la ministre de la Culture, la candidature de Nîmes "s'articule autour des notions d'influence et de citations de l'Antiquité au fil des siècles. Elle illustre aussi l'exceptionnelle adaptation d'un urbanisme visant à valoriser les monuments antiques, qui sont à la fois des modèles et des points d'ancrage dans l'espace urbain, et structurent la ville". Aujourd'hui encore, "l'urbanisme et l'architecture contemporaine dialoguent avec cet héritage fascinant du monde romain". Le dossier en veut pour preuve, par exemple, la coexistence, à quelques dizaines de mètres de distance, de la célèbre Maison Carrée et du Carré d'art de la ville, consacré à la création contemporaine.

Inscription refusée lors de la 42ème session du Comité du patrimoine mondial à Manama

Objectif : le centenaire de l'Armistice

Les **sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale** (Front Ouest). L'objectif affiché d'une inscription en 2018 est de coïncider avec le centième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Le dossier est plus complexe que celui de Nîmes. Il associe deux pays - la France et la Belgique - et couvre pas moins de 139 sites répartis sur tout l'emplacement du front : 96 en France, 27 en Flandres et 16 en Wallonie. S'agissant de cimetières ou de lieux de mémoire dont certains sont gérés par des Etats étrangers, il a fallu en outre recueillir l'accord de l'American Battle Monuments Commission, de la Commonwealth War Graves Commission et du Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge. Audrey Azoulay souligne également "*l'engagement des collectivités territoriales et tout particulièrement des départements concernés, et des populations locales, ainsi que l'action de l'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre*". Selon le communiqué de la ministre de la Culture, ces sites "*témoignent de l'apparition, au cours du premier conflit mondial, d'un nouveau culte des morts : chaque défunt dispose désormais d'une sépulture ou, au moins, d'un lieu où son nom est inscrit et où il est possible de lui rendre hommage*".

[…] *Note du rédacteur :* Les plus anciens sites de la liste indicative remontent à 1996 (7 sites), 2000 (3 sites) et 2002 (15 sites) et ne correspondent pas forcément à des candidatures "actives". Le plus récent est celui du Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin, ajouté le 12 mars 2018.

[1] Depuis le 17 mai 2017, la nouvelle ministre de la Culture est Madame Françoise Nyssen.

Madame Audrey Azoulay occupe depuis le 13 novembre 2017 la fonction de directrice générale de l'UNESCO.

Les sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest)

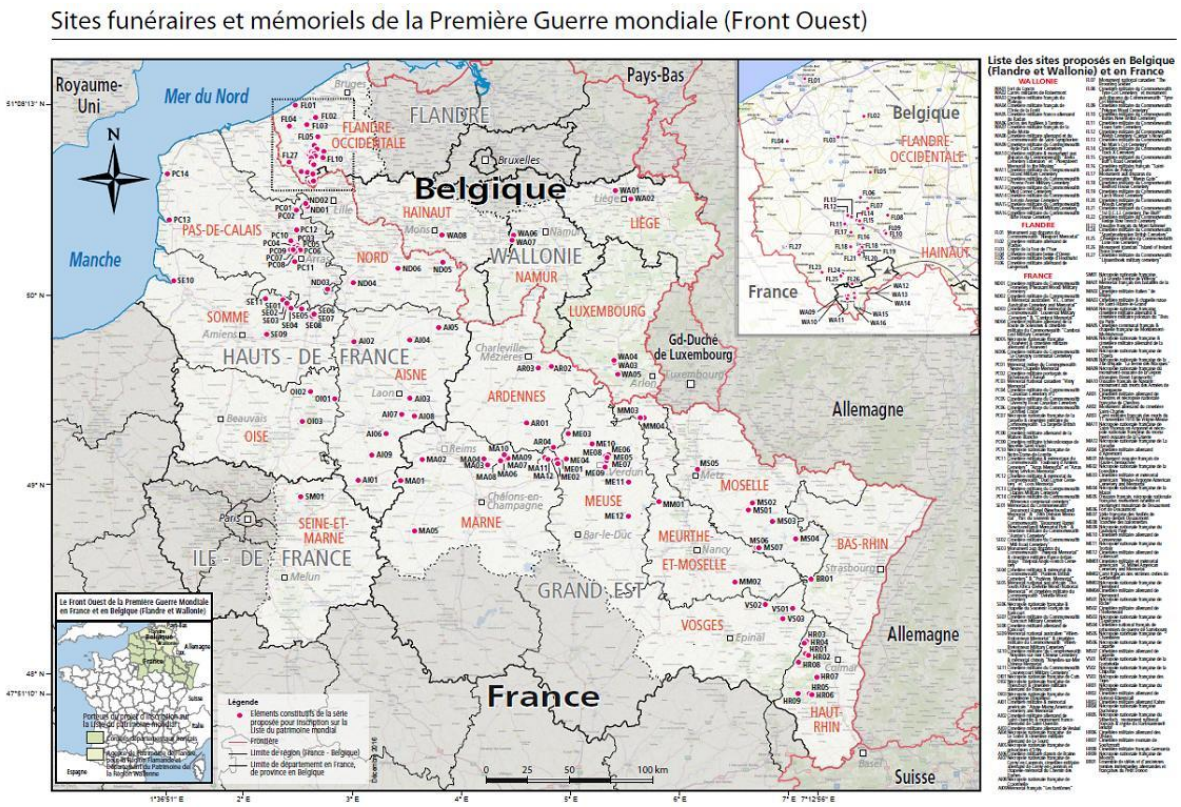

http ://www.paysages-et-sites-de-France.fr/accueil/ressources/cartographie/

Le calendrier du projet

- **Inscription sur les listes indicatives française et belge**

2002 : France – 2014 : France

- **Mars 2014 – Janvier 2017**

Rédaction du dossier final de demande d'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial

- **31 Janvier 2017**

Dépôt officiel du dossier à l'UNESCO

- **Mars 2017-Mai 2018**

Evaluation de la proposition d'inscription par les Organisations Consultatives de l'UNESCO

- **Juin-juillet 2018**

Inscription refusée lors de la 42ème session du Comité du patrimoine mondial à Manama

En savoir plus : http://www.gouvernement.fr/argumentaire/des-sites-francais-candidats-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco

F) 40e session du Comité, Istanbul, Turquie, 10-17 juillet 2016

À l'issue de la 40e session du Comité, **1 052 biens** répartis dans 165 États étaient inscrits, dont 55 considérés comme « en péril » principalement situés en Afrique et au Moyen-Orient.

Liste des pays comptabilisant plus de 10 biens inscrits en 2016

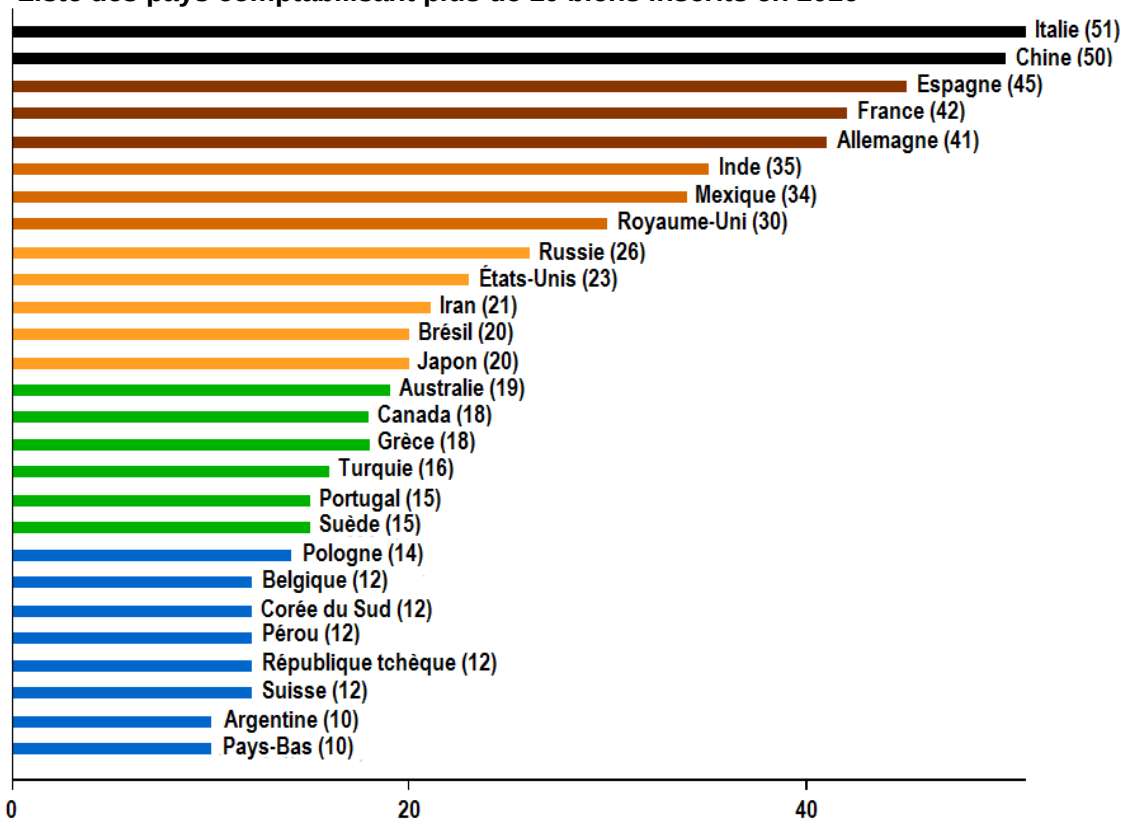

Légende : Pays ayant au moins 10 biens inscrits.

Plus de 50 biens	40 à 49 biens	30 à 39 biens
20 à 29 biens	15 à 19 biens	10 à 14 biens

Le rédacteur à partir du site de l'Unesco et de Wikipedia (italien)

Nouveaux biens culturels inscrits

- L'art rupestre de Zuojiang Huashan (Chine) ;
- Nâlandâ (Inde) ;
- Qanat perse (Iran) ;
- Nan Madol (Micronésie) ;
- Cimetières de tombes médiévales stećci (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie) ;
- Site archéologique de Philippes (Grèce) ;
- Dolmens d'Antequera (Espagne) ;
- Site archéologique d'Ani (Turquie) ;
- Grotte de Gorham (Royaume-Uni).
- L'œuvre architecturale de Le Corbusier (France, Allemagne, Argentine, Belgique, Inde, Japon, Suisse) ;
- Le chantier naval d'Antigua (Antigua-et-Barbuda) ;
- Ensemble moderne de Pampulha (Brésil).

Nouveaux biens naturels inscrits

- Mistaken Point (Canada) ;
- Parc national marin de Sanganeb et Parc national marin de la baie de Dungonab – île de Mukkawar (Soudan) ;
- Shennongjia au Hubei (Chine) ;
- Tien Shan occidental (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan) ;
- Dasht-e Lut (Iran) ;
- Îles Revillagigedo (Mexique) ;

Nouveaux biens mixtes inscrits

- Parc national de Khangchendzonga (Inde) ;
- Les Ahwar du sud de l'Irak (Irak) ;
- Plateau de l'Ennedi (Tchad).

G) Liste du patrimoine mondial en péril

Les 55 biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial en péril par décision du Comité du patrimoine mondial selon l'Article 11 (4) de la Convention.

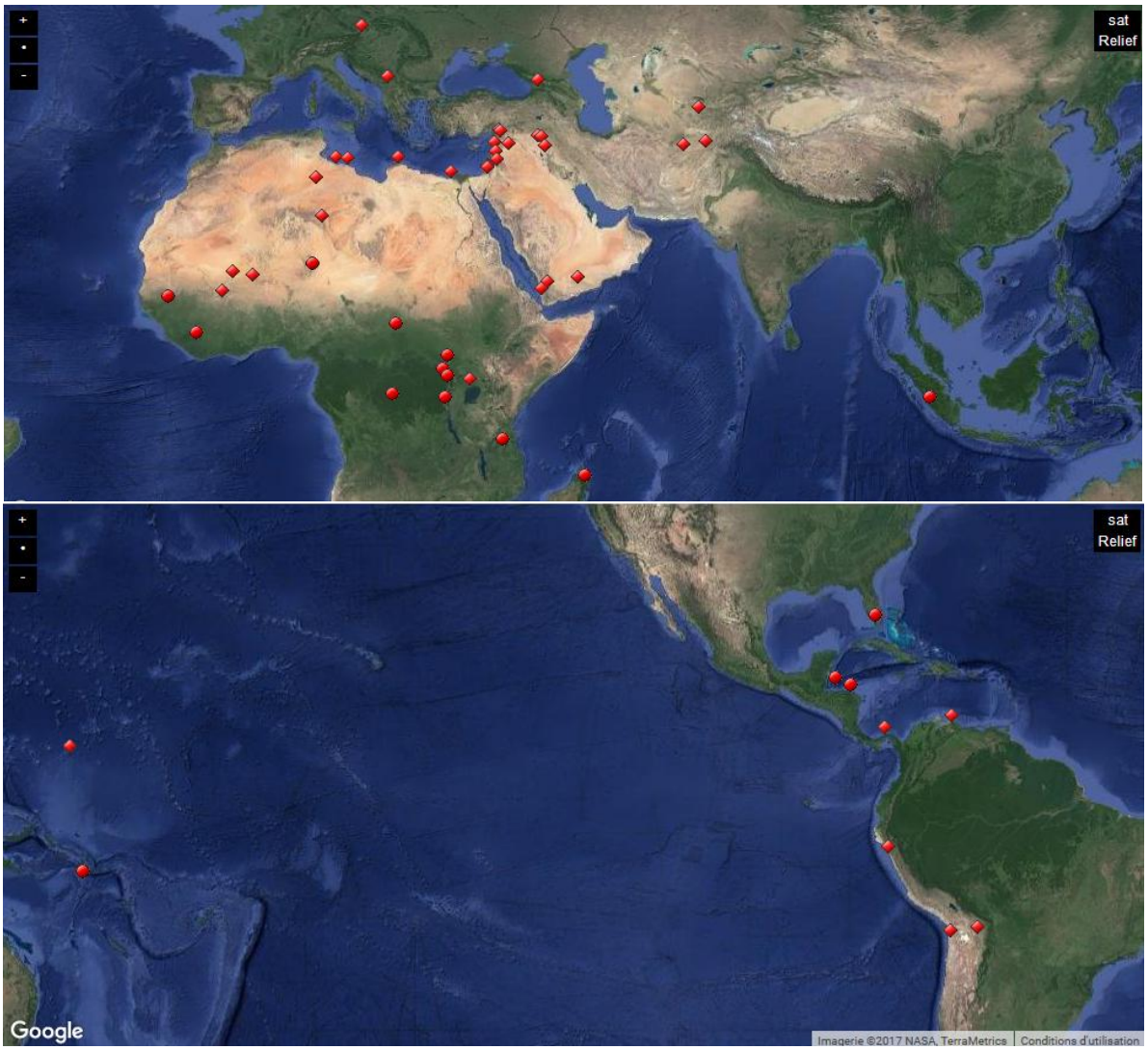

Situation en 2017

Liste du patrimoine mondial en péril par région en 2018

Régions	Culturel	Naturel	Mixte	Total	%
Afrique	**4**	**12**	**0**	**16**	**30%**
États arabes	**22**	**0**	**0**	**22**	**41%**
Asie et pacifique	4	2	0	6	11%
Europe et Amérique du nord	4	1	0	4	7%
Amérique latine et Caraïbes	5	1	0	6	11%
Total	39	16	0	54	100%

H) Derrière les inscriptions, des enjeux de rivalités et d'affirmation du *soft power*

La Chine utilise son patrimoine pour renforcer la fierté nationale et améliorer son image mondiale. Un autre domaine où le pays veut être le numéro un. Le pays ambitionne de posséder le plus grand nombre de sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Les premiers sites chinois ont été inscrits en 1987 (6 sites en une seule fois), le pays est troisième en 2010 puis dépasse l'Espagne en 2013 et se retrouve immédiatement derrière l'Italie qui en possède 53 en 2017. L'Italie enregistre une année 1997 exceptionnelle, record jamais égalé où 10 sites sont inscrits. A Manama en 2018, la Chine présente deux dossiers : un naturel, Fanjingshan et un culturel : les monuments et sites historiques de l'ancienne Quanzhou. Sa « rivale » italienne présente deux dossiers culturels. Depuis 2012, la Chine obtient l'inscription annuelle de 2 sites (sauf en 2015 où un seul site est inscrit). De 2012 à 2017, la Chine a eu 11 sites inscrits contre 6 pour l'Italie. A Manama, les deux pays n'ont obtenu qu'une seule inscription (Fanjingshan pour la Chine et Ivrée pour l'Italie). Pékin et Rome présenteront deux dossiers en 2019. Le suspense continue.

L'enjeu est de taille car à partir de 2020, un pays ne pourra déposer qu'une seule candidature annuelle, le nombre total de sites présentés à l'échelle mondiale ne pourra excéder trente-cinq pour rééquilibrer les admissions entre les pays dits du Nord et du Sud.

En juillet 2018, la liste indicative de la Chine compte 59 sites (deuxième rang après la Turquie), celle de l'Italie en totalise 40.

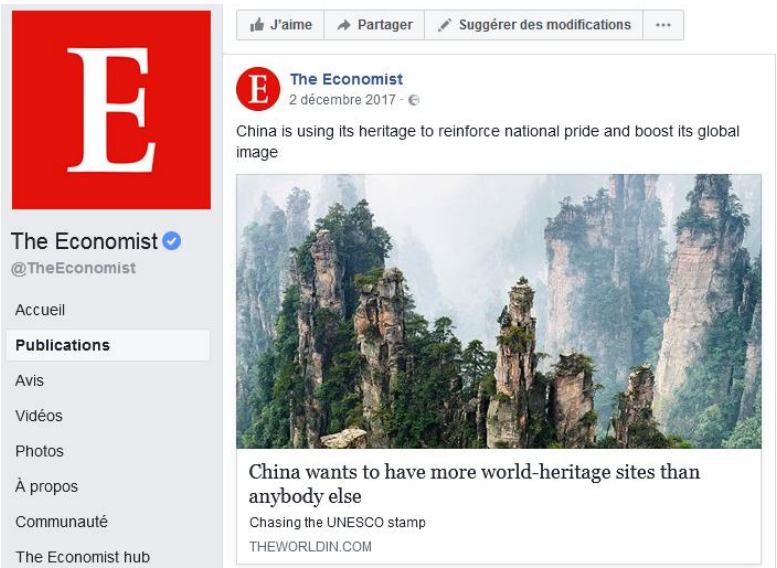

De façon surprenante, l'Unesco ne proteste pas ou peu lorsque Pékin ne respecte pas vraiment les contraintes de protection des sites pas plus que lorsque le nombre de touristes n'est pas régulé (*lire texte page 20*).

https://whc.unesco.org/fr/list/stat

China hopes to dominate the list of world heritage sites

Another area where China aims to be number one *Rosie Blau*

Many provinces have made great efforts to gain the UNESCO stamp. Spending such large sums means that local governments often promote tourism in order to recoup their investment. That risks harming a site. So many new buildings were constructed in Zhangjiajie National Forest Park after its listing in 1992 that it was asked to restore part of the area. Nevertheless, it has allowed tourist numbers to increase from fewer than 2m in 1995 to more than 60m in 2016.

But some of its actions have merely reinforced concerns about its poor environmental and human-rights record. In 2016 Greenpeace, an environmental lobby, revealed that illegal mining was threatening some of China's best-preserved forests in the south-west (UNESCO catalogued them in 2003). An application to register a Tang-dynasty temple tower in central China in 2013 included a plan to demolish the monks' more modern living quarters and meditation rooms.

Not everyone agrees on whose heritage is being protected. Kekexili nature reserve, a vast area on the Tibetan plateau which teems with wildlife, was classified in 2017. The Chinese government lauded it as an "uninhabited" wilderness, but the area has long been home to Tibetan nomadic herders, many of whom have been forcibly resettled. They fear the UNESCO listing will encourage mass tourism and make it harder to preserve Tibetan culture.

But if anything stymies China's bid for "supreme status", as one Chinese magazine refers to it, it will be a possible rule change rather than a lack of historical glories: UNESCO is pondering restricting each country to one new listing a year. Unfortunately for China, Italy is unlikely to run out of renaissance palaces or 12th-century porticos soon.

https://www.facebook.com/TheEconomist/posts/10156073137844060
http://www.theworldin.com/article/14432/edition2018now-cultural-supremacy
http://www.euronews.com/2017/10/04/italys-heritage-under-threat

I) Les sites inscrits au patrimoine mondial font généralement l'objet d'une exploitation touristique mettant en avant ce classement, ce qui n'est pas sans poser des problèmes.

Parmi les articles récents, on peut citer celui de l'hebdomadaire Le Point publié le 7 janvier 2017 : **«Patrimoine mondial : les effets pervers du label Unesco »** Le classement de sites naturels ou culturels sur la liste du patrimoine mondial par l'organisation onusienne a parfois des conséquences... néfastes.

Chloé Maurel, THECONVERSATION.COM - Publié le 07/01/2017 – Modifié le 08/01/2017

Extrait :

À l'heure où le tourisme est un phénomène mondial massif, concernant plus d'un milliard de personnes par an et générant annuellement près de 1 500 milliards de dollars de recettes, la notion de « patrimoine mondial », promue par l'Unesco, acquiert une importance centrale. Depuis 1972, l'Unesco, avec la « convention sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial », a créé sa liste du patrimoine mondial, qui recense des sites considérés comme ayant une valeur exceptionnelle.

Si le classement Unesco ne donne pas droit automatiquement à des aides financières pour protéger ces sites, et si l'Unesco reste impuissante devant les destructions et les dégradations de sites classés, comme la destruction des bouddhas de Bâmiyân par les talibans en Afghanistan en 2001 ou celle du temple de Bel à Palmyre en Syrie en août 2015, la liste Unesco du patrimoine mondial n'en est pas moins une réalisation importante de l'Unesco et le patrimoine est le domaine d'activité de cette organisation qui est le plus connu du grand public. La liste du patrimoine mondial de l'Unesco, créée en 1972, est un objet de prestige et de convoitises pour les États, soucieux de faire valoir leurs sites historiques ou naturels et de les promouvoir sur la scène internationale.

[…] Un tourisme de masse sur les sites classés

Plusieurs cas illustrent le caractère sensible des mécanismes de protection du patrimoine mis en place par l'Unesco. Bien souvent, la notion de patrimoine culturel mondial a été détournée de son but officiel, et a été utilisée comme un outil touristique, ou à des fins politiques et économiques. L'anthropologue David Berliner, étudiant les politiques patrimoniales de l'Unesco à Luang Prabang (Laos), lieu classé au patrimoine mondial, parle d'« unescoïsation » de cette petite ville ; il montre qu'une conséquence paradoxale de la protection accordée par l'Unesco est l'intense « mise en tourisme du lieu ». Et cette mise en tourisme s'accompagne d'une sorte de mise en scène de traditions idéalisées et qui ne correspondent pas toujours à la réalité historique. Certains éléments de ce passé sont gommés, comme les épisodes de la guerre du Vietnam ou la période coloniale. […]

Chloé Maurel est chercheuse associée à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine (CNRS/École normale supérieure/université Paris-I) et à l'Iris.

En savoir plus : http://www.lepoint.fr/culture/patrimoine-mondial-les-effets-pervers-du-label-unesco-07-01-2017-2095326_3.php

Sur le même thème en langue anglaise après l'inscription du Lake District en 2017

Could World Heritage status spoil the Lake District?

By Sarah Hall • 10 July 2017 • 9:46am

I was born and raised on the eastern side of the Lake District, near Haweswater reservoir. The area has that classic look - tawny moorland and moderate peaks, peaty waterfalls, green or rust coloured bracken, hunkering Westmorland villages and upland sheep farms. For cult film aficionados, it's Withnail and I territory. I remember the film crews arriving, and kids being asked to shift their bikes - BMXs were obviously not 1960s looking.

There were a lot of children in the village then, certainly enough to maintain the school, which was founded in the seventeenth century. It closed a decade ago. My dad commuted to a paper mill near Kendal every day, my mum to various locations in the county as a supply and special needs teacher. It was a functioning community and a great place to be young. It was also very beautiful, beauty defined by post-Romantic, de-brutalized terms.

Now, in an era of tense discussion about biodiversity, climate change and the future of British farming, we are again reviewing our notions of landscape, redefining our vision of and our relationship with it, perhaps even more radically than in the eighteenth century. I could write about Cumbria's beauty all day, and urge visitors to come for that experience. But in the wake of the region receiving World Heritage status, I want to write about Cumbria's identity, and urge people to think beyond the aesthetic, beyond artistic pedigree.

Windermere Credit: FOTOLIA/TOMASZ RAAGOON WOZNIAK

This might be strange for a writer from the region. I wouldn't be the writer I am today without a formative childhood in the Lake District. I can't disengage what I loved about the place from nature, because nature provided what I loved – those black crashing waterfalls and pools to swim in, rivers on which to build rafts, gorse bushes to set fire to, trees to den in, barns to commandeer and run elaborate campaigns from, animals, rustic shindigs, marked and meaningful seasons, and, importantly, children to knock about with, albeit a few miles cycle to get to the nearest one. It was both wholesome and toughening, a magic combination.

The alchemy of solitude, imagination and dramatic landscape is undoubtedly inspiring and tonic. Great poets and painters of the past created a valuable, once revolutionary, now definitive legacy here. Walkers and nature lovers flock. But are our wildish spots to transform fully into therapeutic leisure centres and museums? The Unesco bid described bringing even more visitors to an 'already vibrant' area. Vibrant in which ways?

Back when and where I was young, we weren't on the tourist map – that took place in the slatey Wordsworthian interior, closer to Windermere, Grasmere, and Keswick. We were topographically in the national park, but not really of the Lake District. There was only one B&B, and the mostly empty Haweswater hotel teetering on the edge of the sombre water, buzzed by occasional golden eagles. But the lights were on in all the houses, year round, and people contributed to the immediate social and economic systems – not just farming, not just service, but serious small industries, school, shop, church, solicitor's, architect's, medical practice.

If this begins to sound like an anti-tourism piece, or a flyer for a nostalgic bobbin-milled England, it isn't. My opinions about wind-farms and hydro-power, wolf reintroduction, barn conversions, and refugee rehousing projects annoy a lot of traditionalists.

I admire the Umbrian agriturismo model, trying to strike a balance between utility and catering. The economy of Cumbria is dependent on tourism and the Lake District truly is a national, even an international, asset, a place in which many people find joy, a release from the urban. After all, Britain is not a country of 10,000 lakes, like Finland, where common citizens might stake a claim to a section of waterline and keep a regular sense of communion with nature.

Nor would I prescribe that for all, though plunging into a cold lake is invigorating. The ticket price on houses within the national park boundary is high, prohibitively so, while Cumbria has one of the lowest average wages. Even as local occupancy clauses attempt to mitigate the worst of the exclusion, many people cannot afford homes. Perhaps, like North Norfolk and Cornwall and districts of London, which become gentrified and unaffordable, one must capitulate to the notion that desirable places will inevitably become provinces for the rich. The recalibration of Lake District villages is a complex matter – lack of varied jobs, fewer children per family, decay of farming, increase in house prices, increase in a particular kind of profile, discrepancy between rich and poor.

And I should say – I don't live in the Lake District. I am a tourist too. My dad still lives in the same village, and it's now mostly populated by people older than 50 and second homeowners. When I arrive, smell the moorland, and see the rivers and fells, it feels like home. My daughter is approaching the perfect age to enjoy the roughty-toughty delights of the area. But would she have contemporaries and compatriots? Would I? What unsettles me is the idea of a nominal Lake District, a suspended Lake District, where children are disappearing, where working families of all ages are disappearing, where the Unesco sign is up and the cottage lights are off half the year. A Lake District that has been corseted by history and has forgotten it birthed radical concepts of mutability. When I go back to visit, the landscape is beautiful, and I'm inspired, but I wonder - is this a place my daughter and I could live?

Sarah Hall (born 1974 in Carlisle, Cumbria) is the author of five novels and a collection of short stories. Her second novel, The Electric Michelangelo, was nominated for the 2004 Man Booker Prize.

http://www.telegraph.co.uk/travel/destinations/europe/united-kingdom/articles/the-lake-district-wins-unesco-world-heritage-status/
http://www.telegraph.co.uk/travel/destinations/europe/united-kingdom/england/articles/lake-district-best-places-to-visit-in-pictures/

Lire aussi : Le Patrimoine immatériel de l'Unesco, un label dévoyé ?

Fest-noz, tissage péruvien, contes africains et maintenant repas gastronomique des Français... Voilà quinze ans, l'Unesco appelait à préserver le patrimoine immatériel. Mais ce label ne serait-il plus qu'un argument commercial et politique ?

Erwan Desplanques - Publié le 07/12/2015.

Extrait : […] Maître de conférences à l'université de Nantes, l'ethnologue Laurent-Sébastien Fournier a étudié comment la fête de la Tarasque, en Provence, a été aseptisée depuis la proclamation de l'Unesco, en 2005. En quelques années, la vieille légende de Tarascon est devenue *« une marque »,* l'effigie du monstre est désormais - exposée en vitrine dans le centre-ville et le logo de l'Unesco a été apposé sur les papiers à en-tête de la mairie !

L'enjeu économique excède la question du tourisme : le label Unesco suscite l'intérêt des artisans du monde entier, qui réclament eux aussi leur heure de gloire. Le textile du Pérou a été distingué en 2008, la dentelle d'Alençon en 2010, les yourtes du Kazakhstan en 2014. C'est maintenant la Ville de Grasse qui rêve d'être reconnue par l'Unesco pour ses parfums (on imagine déjà le logo sur l'emballage) et le lobby de la joaillerie française a fait plusieurs tentatives d'approche. L'organisation des Nations unies souffre de recevoir de plus en plus de candidatures opportunistes, soigneusement enrobées pour correspondre aux critères du comité d'évaluation (douze experts).

Repas gastronomique des Français ou gastronomie française ?

Tel fut le cas, par exemple, du repas gastronomique des Français, dont l'inscription en 2010 a déclenché une polémique salée dans le milieu du patrimoine. Portée par une escouade de chefs et d'historiens de la cuisine, la candidature défendait une certaine idée du repas français, convivial et ritualisé. Or très vite, le mot « repas » a disparu de la communication et c'est la gastronomie qui, aux yeux du monde, s'est retrouvée couronnée. *« Aussitôt, des ambassades françaises ont organisé des repas de chefs pharaoniques à l'étranger pour promouvoir leur cuisine, Nicolas Sarkozy s'est enorgueilli de la décision de l'Unesco, a vanté l'excellence de notre gastronomie. Cette récupération politique, doublée d'une escroquerie intellectuelle, a ouvert la boîte de Pandore »,* raconte une spécialiste du patrimoine. L'Unesco a dû rappeler à l'ordre le gouvernement. En vain. Depuis, les candidatures alimentaires se sont multipliées […]

En savoir plus : http://www.telerama.fr/idees/fest-noz-tissage-peruvien-contes-africains-repas-gastronomique-des-francais-comment-un-peu-tout-et-n-importe-quoi-devient-patrimoine-immateriel-de-l-unesco,134909.php

A lire

Le Patrimoine culturel immatériel. Enjeux d'une nouvelle catégorie, sous la direction de Chiara Bortolotto, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 252 p., 21 €.

Alerte, patrimoine immatériel en danger, Chérif Khaznadar, éd. Actes Sud, coll. Internationale de l'imaginaire, 208 p., 8 €.

En savoir plus : https://ich.unesco.org/fr/listes

J) Liste indicative : Une liste indicative est un inventaire des biens que chaque État partie a l'intention de proposer pour inscription.

Les États parties doivent donc inclure dans leur liste indicative des biens qu'ils considèrent comme étant un patrimoine culturel et/ou naturel de valeur universelle exceptionnelle susceptible d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Les États parties sont encouragés à préparer leur liste indicative avec la participation d'une large variété de partenaires, y compris gestionnaires de sites, autorités locales et régionales, communautés locales, ONG et autres parties et partenaires intéressés.

Les États parties doivent soumettre les listes indicatives au Centre du patrimoine mondial, au moins un an avant la soumission de toute proposition d'inscription. Ces listes ne doivent pas être considérées comme exhaustives et les États parties sont donc encouragés à réétudier et soumettre à nouveau leur liste indicative au moins tous les dix ans.

Il est demandé aux États parties de présenter leur liste indicative en utilisant un **Format pour la soumission d'une Liste indicative**, en français ou en anglais, où figurent le nom des biens, leur emplacement géographique, une brève description des biens, une comparaison avec d'autres biens similaires, une justification de leur valeur universelle exceptionnelle et une brève déclaration d'authenticité et/ou d'intégrité.

Les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne seront examinées que si le bien proposé figure déjà sur la liste indicative de l'État partie.
Conformément à la décision 7 EXT.COM 4A, une fois inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les biens sont retirés des Listes indicatives des États parties.

Sur les 193 États parties à la *Convention*, 177 ont soumis une Liste indicative. Le total des sites s'élève à 1.714 en mai 2018.

Les listes indicatives en 2018 totalisant au moins 20 biens[1]

1	**Turquie**	**78 *(77)***	9	Espagne	28 *(27)*
2	**Chine**	**60 *(59)***	10	Pakistan	26
3	**Iran**	**56 *(55)***	11	Brésil	23
4	Inde	42 *(41)*	11	Russie	23
5	Italie	41 *(40)*	13	Mexique	22 *(21)*
6	**France**	**38 *(39)***	14	Guatemala	21
7	Égypte	33	14	Portugal	21
8	Ouzbékistan	30	16	États-Unis	20

Ces 16 pays totalisent 32,8% des sites soumis à la liste indicative mondiale.

[1] En *italique*, nombre modifié de facto après les inscriptions décidées lors de la 42e session du comité du patrimoine mondial à Manama

Compilation : le rédacteur après consultation des listes. Lien : http://whc.unesco.org/en/tentativelists/

K) Avant la reconnaissance par l'UNESCO: obtenir l'inscription sur la liste indicative dressée par l'État

Classement de la muraille romaine du Mans à l'UNESCO : le dossier avance

Par Julie Le Duff, France Bleu Maine et France Bleu mardi 17 janvier 2017

La muraille romaine du Mans, un monument unique en France, se distingue notamment par ses décors géométriques - DR - Ville du Mans

La Préfète de la Sarthe espère une inscription du site sur la liste nationale « avant l'été ». Ce monument du IIIe siècle est l'une des murailles les mieux conservées de tout l'ancien empire romain. C'est un dossier au long cours, qui devrait franchir **une** étape capitale en 2017. Le dossier d'inscription de la muraille romaine du Mans au patrimoine mondial de l'Unesco est en cours d'examen au ministère de la Culture, après avoir été profondément remanié. En 2010, Le Mans avait lancé la procédure avec l'ambition de faire classer l'intégralité de la Cité Plantagenêt, soit 12 hectares témoignant d'une histoire longue puisqu'elle s'étend du néolithique au Moyen Age. Changement de stratégie en 2015, avec le choix de porter les efforts uniquement sur la muraille, un édifice qui n'existe qu'au Mans dans cet état de conservation (sur environ 500 mètres) et aussi richement décoré.

« *Nous avons repris le dossier complètement avec les services et les élus de la Ville du Mans, mais aussi l'Université du Maine* », précise Corinne Orzechowski, la Préfète de la Sarthe. « *Nous l'avons proposé au ministère de la Culture qui pour l'instant nous fait un très bon accueil, et j'espère que nous pourrons intégrer la liste nationale avant l'été* **»**. Cette inscription sur la liste indicative du patrimoine français officialise l'intention de l'État de **proposer le site à l'Unesco dans les cinq à dix ans à venir**. C'est une étape importante, car elle est obligatoire pour que le dossier soit examiné par le Comité du patrimoine mondial.

En savoir plis : https://www.francebleu.fr/infos/societe/classement-de-la-muraille-romaine-du-mans-l-unesco-le-dossier-avance-1484659537

Toulouse va valoriser « un ensemble urbain »

En 2017, le dôme de la Grave va être restauré pour devenir accessible au public et accueillir des expositions d'art contemporain au milieu d'un nouveau jardin d'agrément. / Photo DDM, David Bécus
En savoir plus : http://www.ladepeche.fr/article/2017/01/17/2498280-metropole-toulouse-la-grande-ville-qui-monte.html

« Toulouse Capitale » est le thème choisi pour la candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco

INFO CÔTÉ TOULOUSE. Publié le 14 octobre 2016

[…] Avec ce choix qui sera notre fil conducteur, nous allons pouvoir rattacher le canal du Midi et la basilique Saint-Sernin, tous deux inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous allons aussi pouvoir y intégrer tous les grands sites de la ville, les hôtels particuliers bâtis sur la richesse générée par le commerce du pastel et les berges de la Garonne. Ils témoignent du passé économique de notre ville. Il faudra tout de même démontrer que cette histoire est unique et qu'elle a une valeur exceptionnelle, détaille Annette Laigneau, l'adjointe au maire en charge de la procédure de classement de Toulouse au patrimoine mondial de l'Unesco. Très clairement, Toulouse mise sur ses atouts architecturaux et une cohérence géographique. Comme Bordeaux avant elle, la Ville rose va mettre en avant « un ensemble urbain exceptionnel » qui réunit tous les lieux de pouvoir de son histoire bimillénaire.

La difficulté était de trouver un récit porteur de sens, mettant en relief le patrimoine. Notre choix est judicieux car Toulouse renferme de nombreux bâtiments qui renvoient à ce rôle de capitale (*elle a été une capitale forte sur le plan politique et économique de la région Languedoc sous l'Ancien Régime, ndlr*). On sent toujours aujourd'hui, dans cette ville qui s'est bâtie mais dont la trame n'a pas trop bougé, que le pouvoir politique a marqué Toulouse, analyse un proche du dossier. C'est sur le fondement de ce riche héritage, et d'un récit mettant en avant les conséquences architecturales de son rôle central politique durant des siècles, que Toulouse se lance dans cette aventure. Celle-ci devrait aboutir en 2024. « D'ici la fin de l'année 2016, nous informerons le ministère de la Culture qui sera chargé de sélectionner les biens que la France soumettra au comité du patrimoine mondial », explique Annette Laigneau.

Commencera dès lors l'instruction proprement dite : le Centre du Patrimoine Mondial vérifiera que le dossier est complet et le transmettra au Secrétariat de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites). Il se prononcera sur la « Valeur universelle exceptionnelle » de la candidature toulousaine ainsi que sur les « moyens mis en œuvre par Toulouse pour la gestion et la conservation » d'un bien aussi vaste que celui du centre-ville.
C'est là que la mairie de Toulouse espère que la rénovation de certains sites patrimoniaux, la mise en place du plan Lumière et la requalification urbaine du centre-ville (rue Bayard, rue Gambetta, place Saint-Sernin, place du Salin, rue des Lois…) permettra définitivement d'emporter la mise…

Le thème choisi colle au périmètre des travaux du centre-ville

Depuis plusieurs années, Toulouse a entrepris de rénover son centre-ville. Cela a débuté avec l'ancien maire Pierre Cohen et Jean-Luc Moudenc poursuit aujourd'hui dans cette démarche. Il y a donc une forme de logique que le périmètre géographique et le récit proposé de la candidature toulousaine épouse le périmètre des travaux de rénovation du centre-ville, rénovation qui reliera les grands monuments de Toulouse dès 2020. «*Au lieu de procéder par petites touches, nous envisageons notre dossier de candidature comme un accélérateur de projets de rénovation, ambitieux et cohérent*», explique Annette Laigneau dans le dernier *Ramdam*. À Toulouse, candidature au patrimoine mondial de l'Unesco et renouvellement urbain vont de pair.

Calendrier de la candidature

- Septembre 2014, le maire Jean-Luc Moudenc annonce sa volonté de porter la candidature de Toulouse au Patrimoine mondial de l'Unesco
- Mai 2015 : Mise en place des instances d'études et de réflexion. Présidé par l'ancienne ministre de la Culture et de la Communication Christine Albanel, le comité d'orientation décide des choix stratégiques. Il s'appuie sur un comité scientifique composé d'experts et sur un comité technique regroupant des services de la collectivité.
- Novembre 2016 : Validation du thème « Toulouse Capitale : l'architecture toulousaine et les lieux de pouvoir ».
- 2018 : Un premier dossier doit être réalisé pour inscrire Toulouse sur la liste indicative des biens français, une présélection des biens que la France entend soumettre au comité du Patrimoine mondial dans les prochaines années.
- 2018 à 2024 : Élaboration du dossier définitif et du plan de gestion qui présente l'ensemble des mesures prises par Toulouse pour protéger et valoriser son patrimoine.
- 2024 : Proposition au comité du Patrimoine mondial de l'Unesco.

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-capitale-sera-le-theme-choisi-pour-la-candidature-au-patrimoine-mondial-de-lunesco_3756648.html

L) La liste indicative de la France

Dernière révision mars 2018 – **38** Sites Modifiée *de facto* en juillet 2018[1]

- Le Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin (12/03/2018)
- Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne (21/04/2017)
- Nice, la ville neuve née du tourisme, ou l'invention de la Riviera (06/03/2017)
- Les Alpes de la Méditerranée (31/01/2017)[2]
- La Réserve naturelle nationale des Terres Australes Françaises (06/09/2016)
- Great Spas of Europe (07/07/2014)
- Aires volcaniques et forestières de la Martinique (09/04/2014)
- Metz Royale et Impériale, enjeux de pouvoir, confrontations stylistiques et identité urbaine (07/04/2014)
- Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 (07/04/2014)[2]
- Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) (07/04/2014)[1] *Refus*
- Nîmes, l'Antiquité au présent (04/04/2012)[1] *Refus*
- Chaîne des Puys et faille de Limagne (17/11/2011)[1] *Inscription*
- Les Iles Marquises (22/06/2010)
- Ancienne chocolaterie Menier à Noisiel (01/02/2002)
- Arsenal de Rochefort et fortifications de l'estuaire de la Charente (01/02/2002)
- Bouches de Bonifacio (01/02/2002)
- Centre ancien de Sarlat (01/02/2002)
- Hangar Y (01/02/2002)
- La Camargue (01/02/2002)
- Le chemin de fer de Cerdagne (01/02/2002)
- Le rivage méditerranéen des Pyrénées (01/02/2002)
- Les villes antiques de la Narbonnaise et leur territoire : Nîmes, Arles, Glanum, aqueducs, via Domitia (01/02/2002)
- Marais salants de Guérande (01/02/2002)
- Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales, Meudon (01/02/2002)
- Parc national de Port-Cros (01/02/2002)
- Parc national des Écrins (01/02/2002)
- Phare de Cordouan (01/02/2002)
- Rade de Marseille (01/02/2002)
- Ensemble de grottes à concrétions du Sud de la France (08/06/2000)
- Massif du Mont Blanc (08/06/2000)
- Parc national de la Vanoise (08/06/2000)
- Sites mégalithiques de Carnac (20/09/1996)
- Les villes bastionnées des Pays-Bas du nord-ouest de l'Europe (20/09/1996)
- Le massif forestier de Fontainebleau (20/09/1996)
- Rouen : ensemble urbain à pans de bois, cathédrale, église Saint-Ouen, église Saint Maclou (20/09/1996)
- Cathédrale de Saint-Denis (20/09/1996)
- Montagne Sainte-Victoire et sites cézaniens (20/09/1996)
- Château de Vaux-le-Vicomte (20/09/1996)

[1] Candidatures présentées en 2018. [2] Candidatures présentées en 2019

http://whc.unesco.org/en/tentativelists/state=fr

M) Les sites ajoutés en 2017 et 2018 à la liste indicative de la France

Le Charolais-Brionnais, paysage culturel de l'élevage bovin

12/03/2018 - Dès le XVIIe siècle, le Charolais-Brionnais, qui pratiquait jusqu'alors une pluriactivité agricole, s'est orienté vers l'élevage à l'herbe des bovins. Le développement de cette activité, à partir d'une race locale initialement polyvalente, sélectionnée et améliorée sur ses aptitudes bouchères pour devenir une race de viande spécialisée (la race charolaise), s'est accompagné d'un *couchage en herbe*. Ce mouvement de conversion des terres labourables en prés s'est renforcé au XIXe siècle dans un contexte économique et social propice (accès à la propriété, progrès de l'agronomie, etc.), marqué par une forte croissance de la consommation de viande et une meilleure accessibilité aux marchés urbains grâce à l'amélioration des moyens de transport. Il s'est achevé dans la seconde moitié du XXe siècle, générant un paysage dominé par l'herbe, où les cultures sont quasi absentes. Bien que l'évolution qui conduit à la constitution du paysage culturel proposé puisse être considérée comme relativement courte — une période de trois siècles environ — elle est remarquablement documentée du point de vue historique. Les sources archivistiques peuvent accompagner une lecture précise du paysage en plusieurs lieux du Bien.

Le Bien proposé constitue le cœur de la zone d'élevage charolaise, au sud de la Bourgogne. Il correspond au berceau de la race bovine charolaise — secteurs de la vallée de l'Arconce et du plateau du Brionnais —, où l'élevage et l'embouche (engraissement à l'herbe) se sont d'abord développés avant de se diffuser dans les espaces environnants puis de conquérir l'espace international.

Dans ce terroir aux conditions géologiques et pédologiques particulières, les éleveurs perpétuent un système d'élevage et d'engraissement à l'herbe des bovins dont le principe consiste à placer les animaux dans les parcelles en herbe qui leur conviennent en fonction de leur état de développement. Ils mettent en œuvre des savoir-faire pluriséculaires qui leur permettent d'optimiser la ressource en herbe disponible en fonction des animaux à produire. La gestion du parcellaire comme celle des animaux est très fine et précise. Ce microsystème représente un cas exceptionnel de production de haut niveau dans un système mondial tendant à la simplification des tâches productives.

Le paysage culturel de l'élevage bovin charolais repose sur des attributs spécifiques structurant le territoire qui révèlent des pratiques et un système agricole tout en illustrant une culture du territoire. Ces attributs sont des constructions vernaculaires ou savantes, des éléments végétaux et minéraux, des éléments hydrauliques, des pratiques agronomiques et pastorales. Le bâti lié à l'élevage est omniprésent dans le paysage et constitue un des attributs importants du paysage culturel. Les édifices anciens, des XVIIIe et XIXe siècles, sont bien conservés. La permanence de ces constructions, aux côtés des bâtiments agricoles modernes, témoigne de l'évolution des pratiques d'élevage. […] En savoir plus : https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/6314/

Nice, la ville neuve née du tourisme, ou l'invention de la Riviera

06/03/2017 - Un ensemble urbain original

Dès le XVIIIe siècle, avec l'arrivée de premiers hivernants anglais, Nice est devenue une destination de villégiature, ce qui a progressivement dynamisé et déterminé son extension urbaine. D'abord villégiature aristocratique hivernale, le séjour s'est généralisé aux classes aisées à partir de la fin du XIXe siècle, puis s'est étendu à toutes les catégories sociales avec le tourisme estival dans le courant XXe siècle. Dans le contexte international de l'émergence du phénomène du tourisme, devenu aujourd'hui une activité économique et culturelle caractéristique de la civilisation globalisée, c'est une ville d'un type nouveau, dédiée à l'accueil, à la villégiature et au tourisme, qui s'est développée à côté de la vieille ville méditerranéenne.

Nice représente le premier exemple d'établissement humain qui, à partir de la fin du XIXe siècle s'est diffusé sur d'autres côtes sous le nom de « Riviera ». Ce terme, d'abord nom propre désignant le littoral méditerranéen entre Gênes et Nice, est devenu un nom commun pour désigner un certain type de côte exploitée et aménagée à des fins touristiques. Les géographes définissent la riviera comme un type de côte touristique au relief accusé et au climat privilégié, dominée par la résidence riche et densément occupée. En raison du succès touristique international de Nice, ce modèle a été imité ailleurs sans jamais donner lieu toutefois, à l'émergence, sur une durée de deux siècles, d'un ensemble urbain de même importance.

Situé au cœur de l'actuelle ville de Nice, le bien proposé est un ensemble urbain constitué de 4 pôles homogènes :

- le plus ancien est la ville-neuve (ou Vila Nova) du XVIIIe siècle (y compris le front de mer avec les terrasses des Ponchettes et la colline du Château, mais aussi la rive gauche du Paillon (ancienne promenade des Bastions) jusqu'à la Place Garibaldi,
- le deuxième pôle est le quartier d'extension de la ville au XIXe siècle, en rive droite du Paillon, scénographié par les plans « régulateurs » de 1854 et 1860. Côté sud, le front de mer de cet ensemble est une partie de la Promenade des Anglais. Il est délimité au nord par voie de chemin de fer, à l'ouest par le boulevard Gambetta, et à l'est par l'avenue Carabacel,
- le troisième est le flanc sud de la colline de Cimiez et Carabacel : vaste lotissement de villas et de palaces de la fin du XIXe siècle,
- enfin le dernier se situe sur le flanc ouest du Mont-Boron, et présente de nombreuses villas du XIXe et début XXe siècle, le long d'une côte plus rocheuse.

En savoir plus : http://whc.unesco.org/en/tentativelists/6179/

Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne

21/04/2017 - Le bien culturel en série proposé à l'inscription est constitué de la Cité de Carcassonne et d'une sélection de sept châteaux sentinelles. Cette série de fortifications contemporaines les unes des autres témoigne de la conquête du Languedoc par le roi de France et ses vassaux, dans la première moitié du XIIIe siècle, et de ses objectifs : le contrôle d'un vaste ensemble territorial et la volonté d'affirmation de sa puissance. L'historien Jean-Louis Biget parle d'une « architecture de proclamation dont la puissance et la modernité annoncent un grand royaume où règne un grand prince ». Certains de ces sites, ayant constitué un refuge pour les hérétiques, ont été confisqués à des seigneurs languedociens. C'est ce qui explique qu'ils aient été parfois abusivement qualifiés de « châteaux cathares », au XXe siècle.

Au sein d'un ensemble de châteaux qui répondaient aux mêmes objectifs politiques et militaires et avaient les mêmes caractéristiques architecturales, la série sélectionnée présente les sites les mieux conservés et les plus authentiques. Elle reflète une homogénéité thématique et une cohérence historique, à l'échelle d'un vaste territoire.

Tout comme la Cité Carcassonne dont la silhouette d'ensemble est immédiatement reconnaissable, ses châteaux sentinelles ont en commun d'occuper de remarquables situations sur des crêtes calcaires. Michel Roquebert, l'écrivain qui les popularisa dans les années 1960, les qualifie de « Citadelles du Vertige ». Partout, la morphologie est marquée par un relief karstique abrupt (parois, éboulis), traversé de failles qui amplifient l'impression de verticalité. Les gorges sont une autre caractéristique commune du paysage, et imposent une découverte progressive des châteaux. De plus, l'utilisation des roches du site même pour la construction des châteaux produit un effet d'intégration de l'édifice avec son substrat.

Depuis l'Antiquité tardive, des fortifications ont été érigées sur la colline où est aujourd'hui située Carcassonne, ainsi que sur certains sites proposés dans la série. Au temps des comtes de Toulouse et de Barcelone (X^{e} – XIIIe siècles), les sites des éléments constitutifs de la série sont occupés par des agglomérations perchées et par des forteresses féodales. Nombre de celles-ci abritent des communautés hérétiques (Albigeois ou Cathares). Pendant et après la croisade contre les Albigeois, ces lieux leur servent de refuge et de foyer de résistance à la conquête.

Restructurés dans la deuxième moitié du XIIIe siècle, la Cité de Carcassonne et les châteaux de la sénéchaussée constituent l'une des premières constructions en série inspirées du modèle de fortification promu par Philippe Auguste. Ils témoignent de la mise en place d'une norme architecturale, aussi bien destinée à la mise en défense qu'à l'affirmation du pouvoir royal sur un territoire nouvellement conquis, à l'issue de la croisade contre les Albigeois.

Siège d'une sénéchaussée royale, la Cité de Carcassonne devient un centre de pouvoir civil et militaire. Autour d'elle, les châteaux d'Aguilar, de Lastours, de Montségur, de Peyrepertuse, de Puilaurens, de Quéribus et de Termes fortifient et contrôlent le territoire du sud du Languedoc face au royaume d'Aragon. Cet ensemble défensif homogène est particulièrement imposant. Il est aussi destiné à affirmer l'autorité des rois capétiens sur des populations nouvellement soumises, en partie hérétiques et susceptibles de rébellion.

La série de sites défensifs est édifiée en seulement quelques décennies, autour de 1300, sur les sommets montagneux des piémonts pyrénéens et de la montagne Noire. Leur situation topographique exerce de fortes contraintes sur leur construction, qui confine à la prouesse architecturale. Ces forteresses témoignent d'une grande capacité d'adaptation du modèle de fortification de l'époque à un de chantiers parallèles, le recours à une préfabrication partielle et d'importants progrès dans la poliorcétique. Elles constituent aujourd'hui des repères visuels impressionnants au sommet de leurs crêtes rocheuses, qu'elles prolongent audacieusement vers le ciel, dans des paysages remarquables.

Carcassonne et l'ensemble des sites formant la série sont emblématiques de la planification d'un système défensif frontalier, planification caractéristique des débuts de l'État centralisé en France.

L'affirmation du pouvoir royal et la reprise en main par l'Eglise romaine marquent l'histoire du XIIIe siècle en Languedoc. Il reste de ces époques un patrimoine matériel religieux déjà reconnu : Cité épiscopale d'Albi inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 2010 au titre des critères (iv) et (v), et Cité de Carcassonne inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 1997 au titre des critères (ii) et (iv) et cette proposition d'inscription de la Cité de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne, ainsi qu'un patrimoine immatériel de l'histoire cathare.

Au XIXe siècle, le goût romantique pour les ruines et le passé médiéval favorise la « redécouverte » de la Cité de Carcassonne et de certains des châteaux proposés dans ce bien culturel en série. Par la suite, la restauration / restitution de la Cité de Carcassonne par Viollet-le-Duc illustre la vision de l'architecture médiévale à cette époque, et instaure une politique nationale de conservation et de mise en valeur des monuments historiques en France.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, de nombreuses publications et émissions font découvrir puis popularisent l'histoire du catharisme, en faisant un élément identitaire du Languedoc avec parfois une reconstruction mythique de ce passé.

Autant la Cité de Carcassonne a fait l'objet d'une restauration / interprétation référence, autant les châteaux sentinelles de montagne témoignent de politiques de restauration moins interventionnistes visant au maintien de l'état de ruine. Leur situation paysagère exceptionnelle participe de l'intérêt du grand public.

En savoir plus : http://whc.unesco.org/en/tentativelists/6245/

Les Alpes de la Méditerranée

31/01/2017 - Le site objet de la candidature, s'étend sur une superficie de 211 577 ha. C'est un site transfrontalier, sériel, axé sur les valeurs géologiques (critère viii) et constitué par un périmètre à la fois terrestre et marin appartenant à **3 États** : Monaco, Italie et France. L'État monégasque est concerné par une emprise marine.

Ce site transfrontalier est situé au sud de la chaîne alpine, entre les Départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence dans le sud-est de la France et les Régions du Piémont et de la Ligurie dans le nord-ouest de l'Italie. C'est un espace préservé qui englobe des zones naturelles protégées limitrophes telles que le Parc Européen Alpi Marittime/Mercantour, le Parc Alpi Liguri, les sites d'intérêt communautaire de la Province d'Imperia et du Département des Alpes-Maritimes, ainsi qu'un domaine marin englobant une vaste portion de la marge continentale entre Villefranche sur Mer, Monaco et Vintimille.

Les origines géologiques de la région remontent à 400 millions d'années ; le site montre, au sein d'un même lieu et d'une manière claire, la formation de deux chaines de montagnes (Varisque et Alpine) auxquelles se superpose, vers -30 millions d'années, le phénomène tectonique de l'ouverture de la Méditerranée Occidentale. Ce dernier phénomène tectonique conduit à la rupture transversale d'une chaîne de montagnes encore jeune, les Alpes occidentales, par l'ouverture d'un bassin océanique : la Méditerranée occidentale.

Or, depuis l'avènement de la « tectonique des plaques » comme modèle explicatif de l'évolution donc de l'histoire de la planète Terre, les géologues ont démontré que la majeure partie des chaînes de montagnes (1) résulte de la fermeture d'un ancien océan et (2) s'érode et disparaît progressivement pour laisser la place à un continent stable. Par rapport à ce « schéma » général du fonctionnement de la Terre, Les Alpes de la Méditerranée constituent le site le plus exemplaire de la déchirure d'un massif montagneux encore en construction par l'ouverture d'un océan qui lui est postérieur. La déchirure transversale du plus grand massif montagneux européen offre ainsi une topographie spectaculaire et un dénivelé continu de près de 6000m depuis les sommets de l'Argentera-Mercantour à 3300 m aux fonds marins de la Méditerranée occidentale à -2500 m.

La déchirure transversale des Alpes, dont les attributs géologiques sont observables en mer tout au long de la marge continentale ligure, fait suite à deux évènements successifs de construction de chaines de montagnes (le cycle varisque et le cycle alpin), dont les attributs géologiques sont visibles à terre. Le site proposé est donc également exceptionnel car il inclut sur une surface réduite, à l'interface terre/mer, de spectaculaires témoins géologiques de trois cycles tectoniques (cycles dits « de Wilson ») successifs.

Le site étant très facile d'accès au grand public, il est possible d'observer une grande diversité de roches et de structures de déformation qui constituent un extraordinaire témoignage pour la science et pour sa transmission au grand public.

En savoir plus : http://whc.unesco.org/en/tentativelists/6178/

N) Les plages du débarquement et les "Alpes de la Méditerranée" : vers une inscription au patrimoine de l'Unesco en 2019 ?

Photo prise à Courseulles pour soutenir l'inscription des plages au patrimoine de l'Unesco / © Région Normandie / O'Vidéo Studio

Une association a été créée, ce jeudi 14 septembre, pour rassembler les porteurs du projet, visant à classer les plages du débarquement au patrimoine de l'Unesco. Hervé Morin, le président de la Région, espère que ce rêve porté par la Normandie depuis 9 ans se réalise en 2019.

Par Pauline Latrouitte Publié le 14/09/2017 à 16:12 Mis à jour le 14/09/2017 à 18:30

Près de 200 élus, ainsi que 30 écoliers de Courseulles, ont porté les couleurs de la "Liberté" pour symboliser la mobilisation et l'engouement que suscite l'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco. *Une association* de la future gouvernance des ***Plages du débarquement*** a été créée ce jeudi. Elle sera présidée par le milliardaire américain Christopher Forbes. Forbes, comme le magazine du même nom. *"Son père, Malcom Forbes, avait débarqué à Utah Beach en juin 1944 et avait gardé une forte attache à la Normandie, à Balleroy en particulier",* ***a*** déclaré Hervé Morin. […]

Les étapes du calendrier

2008 : La Normandie initie la demande d'inscription des Plages du Débarquement sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Avril 2014 : Le projet est officiellement inscrit sur la liste indicative française, sur décision du Ministère de la Culture.

27 avril 2017 : Le comité national des biens français émet un avis favorable.

15 septembre 2017 : Le dossier déposé au Ministère de la Culture

26 janvier 2018 : Candidature officielle des plages du Débarquement à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

2019 : 75ème anniversaire du débarquement - Examen de la candidature par l'Unesco

En savoir plus : http://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/calvados/caen-mer/caen/plages-du-debarquement-inscription-au-patrimoine-unesco-2019-1327965.html

L'Italie, la France et Monaco déposent la candidature des "Alpes de la Méditerranée" à l'Unesco

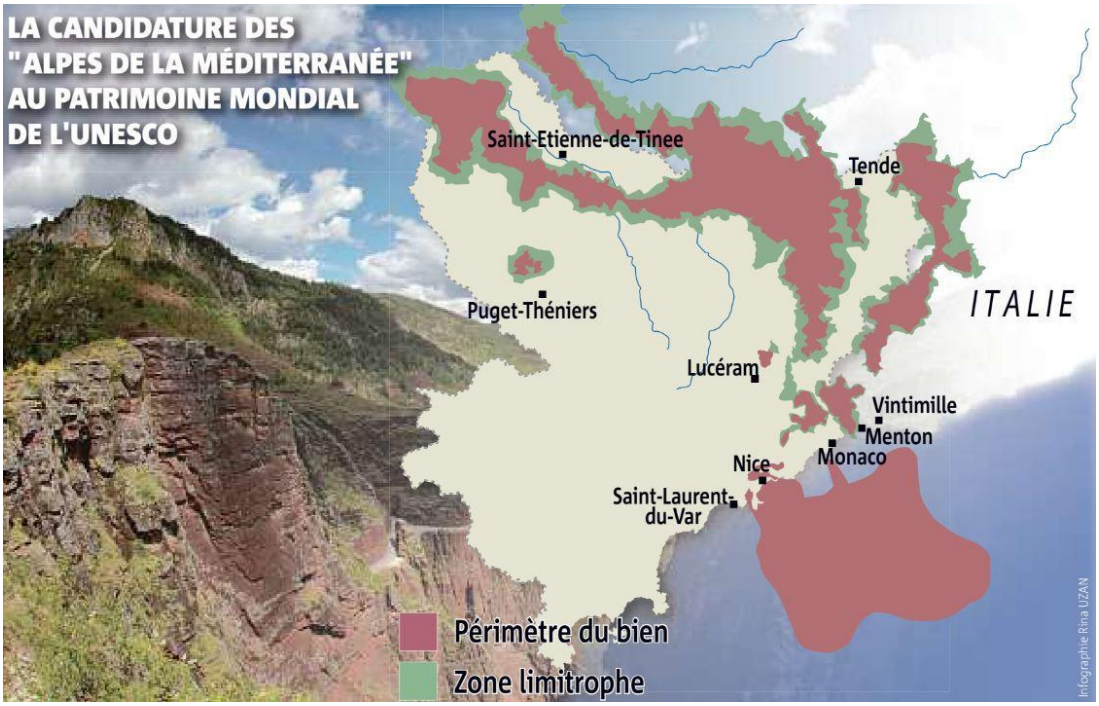

Une candidature à trois pays: le cas est rare. Mais cette spécificité est plutôt de nature à séduire les experts de l'Unesco, sensibles aux candidatures plurinationales.
Concrètement, c'est un immense territoire qui candidate au prestigieux et convoité label Unesco. "Les Alpes de la Méditerranée", ou "*Alpi del Mediterraneo*", couvrent environ 200.000 hectares, dont 127.000 de territoire côté français, essentiellement dans les Alpes-Maritimes. Elles incluent aussi une portion du domaine maritime monégasque.

En tout, près de 80 communes figurent dans ce périmètre, dont plus d'une quarantaine en France. 38 d'entre elles se situent dans le parc du Mercantour et à l'est des Alpes-Maritimes. Pourquoi un tel ensemble géographique? Parce qu'il incarne une continuité géologique, et reflète un processus de formation des montagnes étalé sur 400 millions d'années. Les "Alpes de la Méditerranée" culminent à 3.300 m d'altitude et plongent par 2.600 m de fond. A l'origine, le projet de classement ne concernait que la vallée des Merveilles. Au fil du temps, la candidature a élargi son périmètre, acquis une triple nationalité, et recentré ses arguments. La fabuleuse biodiversité a ainsi laissé la vedette à l'histoire géologique, particulièrement riche, des "Alpes de la Méditerranée". Ses arguments scientifiques devront convaincre les experts de l'Unesco de son caractère "exceptionnel". Il faudra attendre le verdict du comité du patrimoine mondial de l'Unesco qui se prononcera aussi sur la candidature des plages du Débarquement de Normandie en juillet 2019.

Par **Christophe Cirone** Mis à jour le 31/01/2018 à 17:38 Publié le 31/01/2018 à 13:49

http://www.nicematin.com/environnement/litalie-la-france-et-monaco-deposent-la-candidature-des-alpes-de-la-mediterranee-a-lunesco-204440

O) Les candidatures pour 2019

Les sites suivants sont candidats à une inscription à l'occasion de la 43ème session du patrimoine mondial en 2019.

- ***Alpes de la Méditerranée/Alpi del Mediterraneo***
  - Les Alpes de la Méditerranée (T): Monaco
  - Les Alpes de la Méditerranée (T): Italie
  - Les Alpes de la Méditerranée (T): France
- ***Réseau hydraulique historique d'Augsbourg***
  - Hydraulic Engineering and Hydropower, Drinking Water and Decorative Fountains in Augsburg (T): Allemagne
- ***Babylone***
  - The Sacred Complex of Babylon (T): Iraq
- ***Bagan***
  - Bagan Archaeological Area and Monuments (T): Myanmar
- ***Ensemble sculptural de Constantin Brâncuși à Târgu Jiu***
  - L'ensemble monumental de Tirgu Jiu (T): Roumanie
- ***Paysage culturel Budj Bim***
  - Budj Bim Cultural Landscape (T): Australie
- ***Route coloniale transisthmique de Panamá***
  - The Colonial Transisthmian Route of Panamá (Ruta Colonial Transístmica de Panamá) (T): Panama
- ***Les plages du débarquement, Normandie, 1944***
  - Les Plages du Débarquement, Normandie, 1944 (T): France
- ***Sépultures de Dilmun***
  - Burial Ensembles of Dilmun and Tylos (T): Bahreïn
- ***Limes de Germanie – Limes danubien [extension]***
  - Frontiers of the Roman Empire : Ripa Pannonica in Hungary (T): Hongrie
  - Frontiers of the Roman Empire (Austria) (T): Autriche
  - Frontiers of the Roman Empire (Germany) (T): Allemagne
  - Limes Romanus - The Roman antique monuments on the Middle Danube (T): Slovaquie
- ***Route alpine du Grossglockner***
  - Großglockner High Alpine Road / Großglockner Hochalpenstraße (T): Autriche
- ***Ville historique de guilde de Mudurnu***
  - Historic Guild Town of Mudurnu (T): Turquie
- ***Paysage rural et industriel de la Haute Campine***
  - Hoge Kempen Rural - Industrial Transition Landscape (T): Belgique
- ***Forêts mixtes hyrcaniennes de la Caspienne***
  - Hyrcanian Forest (Caspian Forest) (T): Iran
- ***Ville de Jaipur, Rajasthan***
  - Jaipur city, Rajasthan India (T): Inde
- ***Observatoire de Jodrell Bank***
  - Jodrell Bank Observatory (T): Royaume-Uni
- ***Paysage culturel des haras de Kladruby nad Labem***
  - Cultural landscape of the stud farm at Kladruby nad Labem (T): Tchéquie
- ***Les mines préhistoriques de silex de Krzemionki***
  - "Krzemionki", prehistoric flint mines (T): Pologne
- ***Zones humides du delta du Kızılırmak et réserve d'oiseaux***
  - Kızılırmak Delta Wetland and Bird Sanctuary (T): Turquie
- ***Site archélogique de Liangzhu***
  - Liangzhu Archaeological Site (T): Chine
- ***Palais de Mafra, couvent et parc royal de chasse***
  - Royal Building of Mafra – Palace, Basilica, Convent, Cerco Garden and Hunting Park (Tapada) (T): Portugal
- ***Sites mémoriaux du Génocide***
  - Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi (T): Rwanda
- ***Réserves d'oiseaux migrateurs le long de la côte de la mer Jaune***
  - The Coast of the Bohai Gulf and the Yellow Sea of China (T): Chine

- ***Paysage culturel minier des Monts Métallifères (Erzgebirge)***
  - Mining Cultural Landscape Erzgebirge/Krušnohoří (T): Allemagne
  - Paysage culturel minier des Monts Métallifères (Erzgebirge) (T): Tchéquie
- ***Monuments de l'ancienne Pskov***
  - Great Pskov (T): Russie
- ***Kofungun de Mozu-Furuichi, groupes d'anciens tumuli***
  - Mozu-Furuichi Kofungun, Ancient Tumulus Clusters (T): Japon
- ***Paysage naturel et culturel de la région d'Ohrid***
  - Natural and Cultural Heritage of the Ohrid Region (T): Albanie
- ***Patrimoine de la mine de charbon d'Ombilin de Sawahlunto***
  - Sawahlunto Old Coal Mining Town (T): Indonésie
- ***Parati - Culture et Biodiversité***
  - Gold Route in Parati and its landscape (T): Brésil
- ***Plaine des Jarres***
  - Sites Mégalithiques de la province de Xieng Khouang (T): Laos
- ***Priorat-Montsant-Siurana***
  - Priorat-Montsant-Siurana paysage agricole de la montagne méditerranéenne (T): Espagne
- ***Rijal Almaa***
  - Rijal Almaa Heritage Village in Assir Region (T): Arabie saoudite
- ***Risco Caido et les montagnes sacrées de la Grande Canarie***
  - Risco Caido and the sacred mountains of Gran Canaria Cultural Landscape (T): Espagne
- ***Sanctuaire du Bom Jesus do Monte à Braga***
  - Sanctuary of Bom Jesus do Monte in Braga (T): Portugal
- ***Seowon, Académies néoconfucéennes***
  - Seowon, Confucian Academies of Korea (T): République de Corée
- ***Sharjah: la porte des États de la Trêve***
  - Sharjah: the Gate to Trucial States (T): EAU
- ***Parc national de Sila***
  - Parco Nazionale della Sila - Sila, gran bosco d'Italia (T): Italie
- ***Sites de métallurgie ancienne du fer***
  - Les sites de métallurgie ancienne de réduction du fer dans les espaces boose et bwi (Ronguin, Tiwega, Yamane, Kindbo, Bekuy, Douroula) (T): Burkina Faso
- ***Cité engloutie de Port Royal***
  - The Underwater City of Port Royal (T): Jamaïque
- ***Terres et mers australes françaises***
  - La Réserve naturelle nationale des Terres Australes Françaises (T): France
- ***Parc national du Vatnajökull***
  - Vatnajökull National Park (T): Islande
- ***Writing-on-Stone / Áísínai'pi***
  - Writing-on-Stone / Áísínai'pi (T): Canada

https://www.worldheritagesite.org/nominated/2019

P) Patrimoine mondial de l'humanité : un label convoité

Par Nathalie Silbert / Journaliste | Le 30/06 à 06:00

Arriver sur la liste des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, c'est certes prestigieux, mais cela implique de nombreuses contraintes de protection, notamment contre le tourisme de masse. Et c'est devenu, au fil des années, beaucoup plus difficile. Une plongée dans les arcanes de l'organisation onusienne.

Dans les îles Sous-le-Vent, sur la côte est de Raiatea, au milieu du Pacifique, le marae de Taputapuatea (« sacrifices venus de loin ») surplombe le lagon. Un temple à ciel ouvert, scellé entre une colline (Marapeta) et une falaise basaltique (Tui'a-marafea), et considéré comme le berceau de la civilisation polynésienne. Le seul à avoir une aura internationale. Dédié au dieu de la guerre Oro, ce haut lieu du pouvoir politique et religieux du triangle polynésien - Hawaii, île de Pâques, Nouvelle-Zélande - est toujours imprégné d'une intense spiritualité.

Mais ces derniers temps, c'est la fébrilité qui est palpable. Candidat au classement du patrimoine mondial de l'Unesco, l'ensemble cérémoniel de Te-Po (« Le monde des ancêtres et des divinités ») auquel appartient Taputapuatea saura dans quelques jours s'il a obtenu la consécration. […] S'il décroche le label, il rejoindra le Taj Mahal, à Agra en Inde ; la Grande Muraille de Chine ; le centre historique de Cordoue en Espagne ; le lac Baïkal en Russie... Pour l'Hexagone, qui compte déjà 42 sites inscrits (le Palais de Versailles, le Mont-Saint-Michel, les chemins de Compostelle, la cité épiscopale d'Albi...), […].

Lors d'une réception donnée au siège de l'Unesco, le 12 mai dernier à Paris, pour célébrer le 20e anniversaire du classement de Dougga, le site archéologique tunisien, l'ambassadeur Ghazi Gherairi, représentant permanent de son pays auprès de l'organisation, a résumé l'enjeu. *« Une fois inscrit, le site devient celui de l'humanité entière »*, a-t-il expliqué, tout en soulignant *« l'importance de cette inscription pour l'identité nationale »*. Fin mars, la Tunisie a d'ailleurs déposé un dossier pour l'île de Djerba, plaçant sa candidature sous le signe de la cohabitation des religions musulmane, catholique et juive. *« Nous souhaitons aussi inscrire la poterie de Sejnane, une pratique exclusivement féminine »* au patrimoine culturel immatériel, a ajouté le diplomate. Ce que permet une nouvelle convention adoptée par l'Unesco en 2003.

La notion de « patrimoine mondial » a émergé en Egypte au début des années 60. L'Unesco lance une vaste campagne internationale de mobilisation des solidarités et des financements - basée sur le volontariat - pour sauvegarder les monuments de Nubie menacés par l'élévation des eaux du lac Nasser induite par la construction du haut barrage d'Assouan. En particulier, les deux temples d'Abou Simbel qui seront démontés pour être reconstruits un peu plus haut...

Cette immense entreprise débouchera sur la **convention de 1972 « sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial »**, acte de naissance officiel de la prestigieuse liste de l'Unesco.

Quarante-cinq ans après sa création, 1 052 sites culturels et naturels (*en 2016, ndr*) ont été inscrits - trop, jugent certains. Mais le classement fait toujours rêver, suscitant des kyrielles de demandes. […] **Partout dans le monde, cette reconnaissance est devenue un enjeu de prestige et de visibilité**. Avec pour certains des visées touristiques et économiques étrangères à la vocation première de l'inscription de protection d'un site.

Si les symboles les plus évidents du patrimoine mondial (les temples d'Angkor, le Parthénon...) ont été très vite classés, la liste de l'Unesco s'est peu à peu diversifiée, *« représentant un peu une arche de Noé au sein de laquelle il est important d'éviter d'inscrire trop de biens identiques »*, note le professeur d'architecture Joseph Abram, artisan de l'inscription du Havre. *« Au début, on pouvait croire que seules les merveilles du monde étaient classées, mais c'était faux. Le camp d'Auschwitz-Birkenau a été inscrit en 1979, en même temps que les pyramides de Gizeh »*, poursuit-il. À côté des mausolées, des églises et des sites antiques, on trouve des centres industriels comme les cités horlogères suisses de La Chaux-de-Fonds et Le Locle (2009), ou bien le terroir viticole avec les climats du vignoble de Bourgogne et les coteaux, maisons et caves de Champagne (2015). Aujourd'hui, Nice vise le classement sur le thème de la « ville climatique et balnéaire ou la naissance de la Riviera ».

Mais dans tous les cas, la distinction se mérite. Le chemin pour la décrocher est long - en moyenne huit ans -, et souvent semé d'embûches. **En France, une collectivité ou une association sont généralement à l'origine de la candidature**. Première étape : obtenir l'inscription sur la liste indicative dressée par l'État, *« une sorte de triage »*, sourit Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture de 2002 à 2004, à l'origine de la procédure nationale actuelle. Un travail s'engage alors avec le ministère de la Culture, pour les biens culturels, et le ministère de l'Environnement, pour les biens naturels. Après avis consultatif du Comité national des biens français du patrimoine mondial, un groupe d'experts coprésidé par les deux ministères, le gouvernement décide de présenter, ou non, le bien à l'Unesco. *« Les élus étant de plus en plus nombreux à viser l'inscription, la dimension politique au niveau français est devenue importante »*, confie un fin connaisseur du sujet. Pour les sélectionnés commence alors un véritable parcours du combattant car, au fil du temps, la procédure s'est complexifiée. *« Jusqu'au début des années 2000, en trois pages, on pouvait plaider son dossier »,* se souvient un témoin qui préfère garder l'anonymat.

Depuis 2007, les formalités se sont alourdies. Le plus ardu reste la démonstration de la « valeur universelle exceptionnelle » du bien. *« Cela demande un travail préalable très exigeant avec des experts du monde entier, notamment pour développer une étude comparative sérieuse à l'égard du bien que l'on défend »*, explique Jean-Jacques Aillagon qui pilote aujourd'hui la candidature de Nice. *« Un haut lieu de naissance du tourisme qui a généré une ville à l'urbanisme particulier, cosmopolite avec tous les modes d'architecture existant jusqu'en 1960 »*, plaide-t-il.

Il faut aussi définir une « zone tampon » de protection autour du site, proposer un schéma de gouvernance ainsi qu'un plan de gestion assurant la protection et la valorisation du bien. Aux organismes d'évaluation mandatés par l'Unesco - l'Icomos, pour les biens culturels, et l'UICN pour les biens naturels - revient de rendre en bout de course un avis qui pèse lourd dans la décision finale.

Jean-Yves Gouttebel, le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, a expérimenté toutes les aspérités de la procédure. Depuis dix ans, il travaille au classement de « **la chaîne des Puys-faille de Limagne** », 80 sommets couvrant toutes les formes de volcanisme. **Deux fois déjà, le dossier a été renvoyé par le Comité du patrimoine mondial, qui a réclamé des compléments d'informations.** La première fois, c'était en 2014 à Doha. *« On nous a demandé des expertises supplémentaires sur la partie volcanique »*, se souvient-il. L'an dernier, à Istanbul, le Comité *« a souhaité que nous recentrions la valeur du site autour du processus de rift, c'est-à-dire la faille de Limagne, plutôt que sur les volcans déjà nombreux au sein de la liste de l'Unesco. Il a aussi demandé des garanties sur la gestion »*, indique Grégoire Michau, le directeur du projet. Les deux fois, l'UICN a émis un avis défavorable, jugeant que *« les aspects séparés du bien [n'étaient] pas uniques »* et le régime de protection insuffisant. Mais Jean-Yves Gouttebel reste optimiste et prépare une nouvelle copie : *« La nouveauté, c'est que le dialogue qui faisait défaut avec l'UICN a été instauré lors d'un dîner organisé par Ségolène Royal avant son départ du ministère de l'Environnement. »*

Les nouvelles contraintes s'appliquent en outre de façon rétroactive aux sites déjà labellisés, comme l'expérimente le canal du Midi. Inscrit au patrimoine de l'humanité depuis 1996, l'ancien canal royal du Languedoc creusé sous le règne de Louis XIV entre Toulouse et Sète a été rappelé à l'ordre il y a quatre ans par l'agence onusienne. Motif : le canal doit se mettre en conformité avec les nouvelles règles d'ici à 2020, sous peine d'un éventuel retrait du classement... Face aux exigences croissantes de l'Unesco, les prétendants sont tentés de sortir le grand jeu. Lorsqu'il a monté le dossier du Havre, détruit par les bombardements alliés en 1944, et reconstruit après-guerre par l'architecte Auguste Perret, Joseph Abram a ainsi fait appel à un artiste designer d'origine américaine, Kenneth Rabin. Parallèlement à l'expertise scientifique, celui-ci a conçu une « espèce » de beau livre très illustré *« pour apporter une coloration différente au dossier. Mais, précise-t-il, l'inscription au patrimoine n'est pas un concours de beauté. Il faut accompagner avec le plus d'intelligence la procédure. »*

Bien sûr, **le classement n'échappe pas aux jeux diplomatiques, affirment les familiers de la procédure**. Le Comité du patrimoine mondial est constitué des ambassadeurs auprès de l'Unesco de 21 pays membres, renouvelés tous les quatre ans. *« En amont d'une session, chaque ambassadeur défend auprès de ses homologues les biens qu'il va présenter Dans les quinze derniers jours, les tractations s'accélèrent »*, raconte un observateur, avant d'ajouter : *« Mais les inimitiés entre pays jouent parfois aussi »*. Reste que **pour certains pays, africains ou caribéens par exemple, monter un dossier n'est pas évident** : les moyens humains, financiers font souvent défaut, quand ce n'est pas l'intérêt... Résultat, une **sous-représentation de certaines régions**, que déplore l'Unesco.

C'est pour répondre aux déséquilibres géographiques de sa liste que, en 2003, l'agence onusienne a décidé de faire valoir le patrimoine immatériel sur la base d'une autre convention que celle de 1972. L'objectif étant de protéger et d'assurer la transmission des traditions et savoir-faire : *« Dans les pays asiatiques, latino-américains ou africains, la culture ne s'exprime pas en laissant une trace matérielle. Il fallait rétablir le déséquilibre »*, justifie Tim Curtis, chef de la section du patrimoine immatériel.

Sur quelque 50 dossiers « immatériels » présentés chaque année, 80% sont inscrits... Résultat, 365 pratiques figurent déjà dans cet inventaire à la Prévert : la gastronomie mexicaine et le sauna à fumée estonien, la pêche aux crevettes à cheval à Oostduinkerke en Belgique et le Chapei Dang Veng, tradition musicale cambodgienne, la tapisserie d'Aubusson et la bière belge... Fin 2010, le repas gastronomique français a lui aussi reçu la distinction, au risque de quelques polémiques. Pour le chef étoilé Thierry Marx, *« c'était une belle aventure. Mais l'idée s'est diluée ! »* jugeant que *« les chefs auraient dû associer les métiers de bouche plutôt que de tirer la couverture à eux »*.

Décrocher la reconnaissance de l'Unesco est un honneur qui a des contreparties. Cela n'apporte ni subvention ni protection matérielle de la part de l'organisation. En revanche, elle suscite sa vigilance et garantit son appui technique. Avec à la clef, des responsabilités nouvelles pour les pouvoirs publics locaux et nationaux obligés de rendre des comptes. *« L'État devient responsable de l'état du site, de son rayonnement »*, a rappelé Ghazi Gherairi en célébrant Dougga. **Figurer au patrimoine de l'humanité impose des nouvelles contraintes, en particulier architecturales, dans les « zones tampon ». Au risque de susciter des oppositions...**

C'est le cas actuellement autour de la révision de l'inscription du canal du Midi. Les agriculteurs essaient d'éviter de trop lourdes contraintes sur la construction de leurs bâtiments d'exploitation. *« On doit conjuguer la protection du canal avec l'économie du territoire »*, martèle Serge Vialette, qui dirige la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles d'Occitanie. Une fois érigé en « lieu d'exception », le site n'est plus libre de faire ce qu'il veut.

Le risque d'être déclassé est réel. Une sanction qui est tombée deux fois en quarante-cinq ans. En 2007, le sanctuaire de l'oryx arabe, une espèce rare d'antilope, a été exclu après la découverte d'un gisement de pétrole sur le site. Pour l'exploiter, le sultanat d'Oman a préféré en réduire la superficie de 90%. Le couperet est aussi tombé pour la vallée de l'Elbe à Dresde : la construction d'un pont au cœur de la zone protégée, après un référendum organisé auprès de la population, lui a été fatale. *« La structure différente du Waldschlösschenbrücke par rapport aux autres ponts et le fait que ce soit le plus long à un endroit sensible ont été au cœur du conflit »*, note Bénédicte Gaillard, auteur d'une thèse sur le sujet.

Faire face aux nouveaux fléaux

Ces dernières années, l'Unesco a été confrontée à la montée de nouveaux périls touchant les sites classés. À commencer par les conflits armés qui se sont multipliés et ont déjà détruit des trésors de Syrie - la vieille ville d'Alep et ses souks, classés depuis 1986, le site de Palmyre -, du Yémen (Sana'a), d'Irak ou du Mali. Autre source de dégradation : le développement du tourisme de masse qui submerge des « lieux d'exception » comme les temples d'Angkor ou Venise et sa lagune. Ainsi l'Unesco, qui avait déjà donné un premier avertissement en 2014, a lancé un ultimatum à la Cité des doges, le 14 juillet 2016, lors de sa 40e session à Istanbul. L'agence a exigé que le maire présente au plus tard le 1er février 2017 un plan pour endiguer les effets néfastes du tourisme incontrôlé. Sommation à laquelle l'édile, soucieux d'éviter à sa ville l'affront de rejoindre la liste des sites en péril, s'est promptement plié... Parmi les autres fléaux, on peut citer les catastrophes naturelles, le réchauffement climatique dans les pays du Sud, le braconnage et les trafics qui, selon l'ONG WWF, mettraient en danger 30% des sites classés...

Malheureusement **les moyens de l'Unesco pour y faire face sont relativement limités**. Abondé par les pays ayant ratifié la convention de 1972 (1% de leur contribution au budget ordinaire de l'Unesco), le fonds du patrimoine mondial dispose d'une enveloppe modeste. Pas plus de quelques millions de dollars par an, encore amputés depuis le gel des financements américains après l'adhésion de la Palestine en 2011. Même les paysages et monuments classés qui ont basculé sur la liste des sites en péril, et peuvent ainsi faire valoir une situation d'urgence, ne perçoivent pas plus de 35 000 dollars en moyenne. En réalité, l'intervention de l'agence de l'ONU consiste surtout à organiser des missions d'expertise. **La responsabilité de mettre en place les solutions pour restaurer les sites revient aux États, surtout dans les pays occidentaux**.

Ainsi en va-t-il pour Notre-Dame de Paris, classée depuis 1991, usée par le temps et les intempéries. L'aide de l'État ne sera toutefois pas suffisante. La cathédrale a déjà prévu de faire appel aux dons privés aux Etats-Unis... Comme le rappelle l'Allemande Mechtild Rössler, qui dirige la division du patrimoine à l'Unesco depuis septembre 2015, les moyens de l'agence se concentrent sur les pays en développement : *« Notre grande action aujourd'hui concerne les situations de conflits armés, pas la France ou l'Allemagne qui peuvent faire elles-mêmes le nécessaire ! »*

À défaut d'avoir de l'argent, **l'Unesco a la capacité de mobiliser la solidarité internationale**. Ce qu'elle a fait pour faire renaître Tombouctou, au nord du Mali, saccagée par l'occupation djihadiste en 2012. Après une évaluation des dégâts, l'agence a lancé une collecte mondiale. *« On a réuni 5 millions de dollars »* indique Moussa Cissé, conseiller à la délégation permanente du Mali auprès de l'Unesco à Paris. Moins que les 11 millions nécessaires, mais seize mausolées de « la perle du désert » ont pu être reconstruits *« grâce au savoir faire des maçons de Tombouctou »*. Depuis, la porte de la mosquée Sidi Yahia a également été réinstallée. Autant de preuves que l'esprit de solidarité d'Abou Simbel subsiste encore...

Dix patrimoines immatériels surprenants

1. La culture des haenyeo, plongeuses de l'île de Jeju. (Corée du Sud)
2. La pêche aux crevettes à cheval à Oostduinkerke. (Belgique)
3. L'askiya, l'art de la plaisanterie. (Ouzbekistan
4. L'art du pain d'épices. (Nord de la Croatie)
5. Le Silbo Gomero, langage sifflé de l'île de la Gomera. (Canaries)
6. Le rituel pour amadouer les chamelles. (Mongolie)
7. La diète méditerranéenne. (Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Portugal)
8. La cuisine traditionnelle. (Mexique)
9. La culture de la cornemuse. (Slovaquie)
10. Le carnaval de Granville. (France)

En savoir plus sur https://www.lesechos.fr/week-end/business-story/enquetes/030415293154-patrimoine-mondial-de-lhumanite-un-label-convoite-2098803.php#TkBHtu0sMK6C2GZv.99

Q) France : Carte des biens classés (situation en 2015)

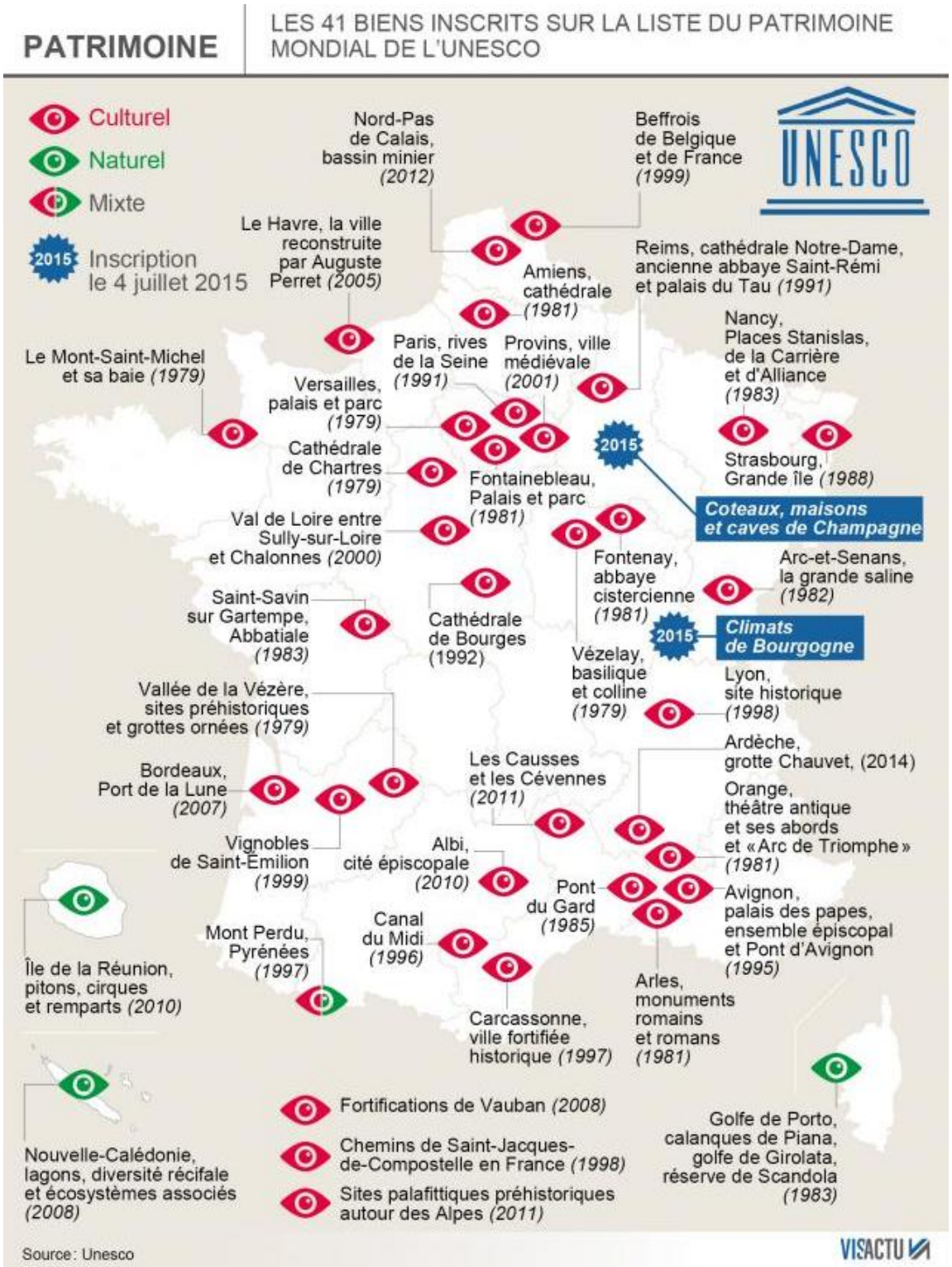

Origine du document : http://www.ouest-france.fr/monde/organismes-internationaux/unesco/la-chaine-des-puys-au-patrimoine-mondial-de-lunesco-4357618

Biens inscrits depuis la parution de la carte :
L'Œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne (2016). Dix sites en France. **Strasbourg, Grande-Île et *Neustadt*** (1988, extension 2017), **Taputapuātea** (2017). **Chaîne des Puys et faille de Limagne** (2018).

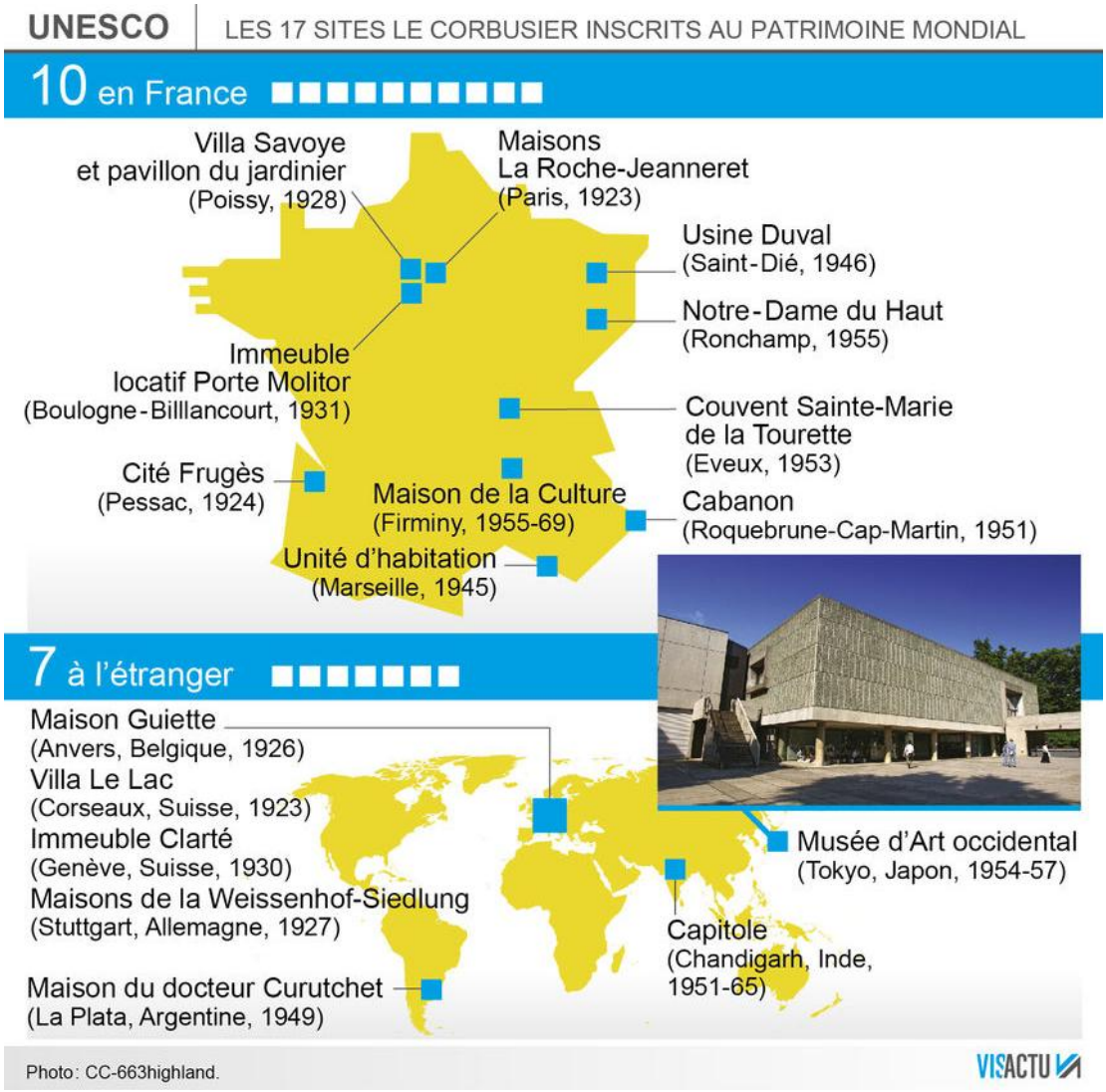

https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/l-oeuvre-de-l-architecte-le-corbusier-inscrite-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco-1468752228

R) Il gran pasticcio delle fortificazioni veneziane: da Bergamo al Montenegro diventano patrimonio Unesco. Ma Venezia è bocciata

Livia Liberatore 9/7/2017

Le rédacteur : Un exemple des cafouillages et des incohérences des choix des sites inscrits (montage du dossier, sélection des sites, etc.).

La grande pagaille des fortifications vénitiennes : de Bergame au Monténégro, elles deviennent patrimoine de l'UNESCO. Mais Venise est recalée.

Veduta aerea di Palmanova, la città-fortezza. www.palmanova.it

Un nuovo sito italo-croato-montenegrino è diventato **patrimonio mondiale dell'Unesco,** l'agenzia Onu incaricata di proteggere cultura, scienza e istruzione. Sul tavolo della 41esima sessione del Comitato dell'organizzazione, riunito dal 2 al 12 luglio a Cracovia, c'era la candidatura "***Le opere di difesa veneziane fra 16° e 17° secolo: Stato da terra, Stato da Mar occidentale***". Fortificazioni che si trovano in tre Stati e comprendono **Bergamo, Peschiera del Garda, Palmanova, Zadar/Zara e Sibenik/Sebenico in Croazia, Kotor/Cattaro in Montenegro**.

Le antiche fortificazioni di Kotor/Cattaro, in Montenegro, in una stampa del 1869. AGF

La logica che unisce i siti è quella di proteggere le architetture difensive costruite all'epoca dalla Serenissima. **Ma Venezia non c'è.**

Il Forte di Sant'Andrea, l'Arsenale, gli Ottagoni di Poveglia e Alberoni sono stati esclusi dalla candidatura per volontà dell'Icomos, l'istituto dell'Unesco che si occupa della prima valutazione dei dossier in arrivo dagli Stati.

L'ottagono di Poveglia, nella laguna Veneta. AGF

Da anni **il Comune di Bergamo prova a far riconoscere le mura della sua città alta**, **innalzate dalla repubblica veneziana** come difesa nordoccidentale dei suoi territori. Bergamo si è fatta capofila di un progetto transnazionale inteso a proteggere tutte le fortificazioni costruite da Venezia. Il dossier è stato scritto insieme agli altri Comuni interessati, con la cooperazione del Ministero dei Beni e delle attività culturali e del Turismo (MiBACT), e nel 2013 è stato inserito nella "*tentative list*" Unesco, primo passo del processo.

Da subito l'Icomos ha evidenziato problemi nel dossier di candidatura e ha richiesto più volte maggiori dettagli. La caratteristica distintiva dei siti proposti, si legge nel documento, è di essere "alla moderna", con le mura inclinate a 45 gradi, in laterizio. **Le fortificazioni alla moderna sono state inventate dalla Repubblica di Venezia nel 16° secolo.**

Bergamo, le mura della città alta. Andrea Pontiggia/Flickr

Dunque, scrive l'Icomos ai promotori, bisogna innanzitutto **cambiare il nome del sito**, che non sarà più "fra 15° e 17° secolo" ma solo "fra 16° e 17° secolo". Seconda nota dell'Icomos: non si può parlare di opere di difesa veneziane, **perché manca il 70% di queste, che sono anche in Grecia, Albania, Cipro**. La dicitura cambia ancora e vengono aggiunti i termini "*stato da terra e stato da mar*". Ma solo lo stato da mar occidentale, cioè l'Adriatico più vicino all'Italia, perché le opere in quello orientale non sono incluse.

A maggio 2017 è arrivato il parere definitivo**,** dove si legge **dell'**esclusione dei quattro siti veneziani**.** Bocciate anche Curzola e Hvar/Lesina in Croazia, Herceg Novi/Castelnuovo e Ulcinj/Dulcigno in Montenegro che erano in origine comprese.

Fra le ragioni del no a Venezia il cattivo stato di conservazione delle opere e il mancato rispetto dei parametri fissati dal capofila, Bergamo, cioè l'essere fortificazioni alla moderna.

Alcuni dei siti poi non sono aperti al pubblico. Un patrimonio Unesco obbliga le istituzioni nazionali che lo gestiscono a garantirne un'attenta conservazione e un'adeguata fruizione pubblica.

L'Arsenale di Venezia, tra le fortificazioni "bocciate" dall'Unesco. AGF

In particolare, **Forte Sant'Andrea**, su una piccola isola che si affaccia sul porto di San Nicolò al Lido, è **rovinato dalle onde provocate dal passaggio di navi cargo**. **È chiuso al pubblico**, anche se i promotori scrivono che un nuovo progetto di partnership pubblico/privato permetterà collegamenti con la città e migliorerà l'accesso ai visitatori.

Per l'**Arsenale** si rileva che è stato **oggetto di molte trasformazioni e non rispetta il criterio dell'autenticità.** L'Arsenale è **aperto al pubblico solo nei mesi della Biennale**, da maggio a novembre e alcune sue parti sono visitabili nel **Museo Storico Navale di Venezia**.

L'Icomos non sembra capire la scelta degli **Ottagoni Alberoni e Poveglia**, entrambi **chiusi al pubblico**. L'Ottagono Alberoni è di **proprietà privata** mentre **l'isola di Poveglia è in stato di abbandono,** tanto da essere diventata nell'immaginario un luogo dove andare a caccia di fantasmi.

L'organizzazione internazionale **contesta anche la scelta di candidare solo due dei cinque ottagoni presenti in laguna** (anziché tutti o nessuno). Manca ad esempio l'ottagono di Ca' Roman che, come Poveglia, è di proprietà dello Stato.

Perché manca Chioggia? ***Pourquoi Chioggia n'est pas inscrite ?***

Il Forte San Felice a Chioggia. Google Maps

Una storia a parte è quella del **Forte San Felice a Chioggia**, escluso ancora prima che tutto il processo cominciasse. **L'Icomos si domanda il motivo di questa decisione** e sottolinea la posizione strategica dell'opera, **unica fortificazione in laguna che avrebbe rispettato la caratteristica "alla moderna"** del comune capofila Bergamo.

Il Comune di Chioggia ha fatto presente al MiBACT di essersi impegnato ad aprire il sito al pubblico dal 2015, cosa che è avvenuta dal 2017, ma non è mai stato contattato sulla questione Unesco. Per motivare l'esclusione, dal Comune di Venezia spiegano che il processo di candidatura è un terno al lotto, perché basato su requisiti tecnici e standard internazionali difficili da soddisfare. Sottolineano che lo smacco è grande ma che le quattro opere fanno comunque **parte dal 1987 del patrimonio mondiale di "Venezia e la sua Laguna"**. Un nuovo sito avrebbe comportato **impegni ulteriori** rispetto a quelli già richiesti, fra cui quello di aprire i luoghi al pubblico.

Organizzazioni come Italia Nostra e l'Istituto Italiano dei Castelli hanno lanciato appelli contro la decisione dell'Unesco: **l'Arsenale è il simbolo del potere navale di Venezia e il Forte di Sant'Andrea di quello militare** e non possono essere esclusi. Il "bollino" Unesco su questi siti avrebbe avuto inoltre l'effetto di porre l'attenzione dei visitatori su nuove aree della città e di decentrare i flussi turistici da piazza San Marco e da Rialto.

Più volte l'amministrazione del sindaco Luigi Brugnaro ha proposto progetti di rivitalizzazione dei quattro siti veneziani bocciati. A maggio del 2016 il Tar ha accolto un ricorso di Italia Nostra contro una delibera del Consiglio comunale che acquisiva la proprietà del Forte Sant'Andrea e stabiliva un piano di valorizzazione. Secondo Italia Nostra, questo progetto prevedeva la creazione, oltre che di un museo e di altre strutture per il pubblico, anche di alberghi e ristoranti, opere lontane dall'assicurare la promozione del valore culturale dell'isola. […]

https://it.businessinsider.com/il-gran-pasticcio-delle-fortificazioni-veneziane-da-bergamo-al-montenegro-diventano-patrimonio-unesco-ma-venezia-e-bocciata/?refresh_ce
https://it.businessinsider.com/le-32-economie-piu-forti-nel-2030-la-buona-notizia-e-che-ce-litalia-la-cattiva/

S) L'UNESCO gardien efficace de l'intégrité des sites ?

L'Unesco somme Varsovie d'arrêter des coupes dans la forêt de Bialowieza

Publié le : 06/07/2017

Le 4 juillet 2017 à Cracovie, dans le sud de la Pologne, manifestation pour défendre la forêt de Bialowieza, l'une des dernières grandes forêts d'Europe, en partie primaire, qui abrite une faune unique

© AFP JANEK SKARZYNSKI

https://www.goodplanet.info/actualite/2017/07/06/lunesco-somme-varsovie-darreter-coupes-foret-de-bialowieza/

http://photo.geo.fr/quels-seront-les-nouveaux-sites-classes-par-l-unesco-cette-annee-24313

T) Près de la moitié des sites naturels de l'UNESCO ne possèdent pas de plan de gestion des défis posés par le tourisme de masse.

Nearly Half of UNESCO Sites Don't Have Plans to Manage Overtourism Challenges

Dan Peltier, Skift - Apr 19, 2017 2:30 am

Exploring natural UNESCO World Heritage Sites such as Australia's Great Barrier Reef or Yellowstone National Park in the United States is a top reason why many travelers choose to visit destinations, as unique sites like these collectively receive tens of millions of visitors each year.

A recent study, however, found that many of these sites don't have a tourism management plan in place and aren't doing enough to prevent negative impacts from mass tourism. **Some 105 sites** (46 percent) **of the 229 natural UNESCO sites**, many of which are national parks or wildlife reserves, for example, **have no active tourism management plan**, according to researchers at Griffith University in Queensland, Australia who were commissioned by UNESCO to analyze the level of tourism planning across the world's natural UNESCO sites.

Tourism management plans outline sustainable tourism development goals such as monitoring the number of visitor arrivals and identifying specific areas zoned for tourists that are the foundation of the UNESCO organization. But only 11 of these natural UNESCO sites have a dedicated tourism management plan that isn't integrated with a larger management plan for the site. Including tourism planning as one of many parts in a larger management plan is more common than dedicated tourism plans for UNESCO sites. Some 84 sites include tourism planning as part of their overall management plan but don't have a dedicated strategy specifically for tourism.

China, for example, has 12 natural UNESCO sites but only nine have extensive tourism management plans. "In terms of years since listing, newer or more recently inscribed World Heritage sites were more likely to have extensive planning or at least moderate tourism planning, compared with sites that had been listed a very long time ago," the study states. "Possibly this reflects the more recent nature of the tourism growth phenomenon or the greater expectations associated with tourism planning in more recent years."

The researchers used UNESCO's list of 229 natural World Heritage Sites to search the Internet for their tourism management plans — if they even exist. The analysis doesn't account for UNESCO sites without an online presence or those that researchers weren't able to find through Google searches.

Cultural sites, such as Vatican City or the Pyramids of Giza, weren't part of the analysis and the number of UNESCO sites with tourism management plans would likely be higher if those sites were included in the study.

Some 18 sites have tourism management plans that have expired, such as in Australia where three of its 16 natural UNESCO sites have outdated plans. "Decades of academic research and practical experience have shown that the relationship between tourism and protected areas is complex, partly because of the often conflicting economic focus of tourism and the conservation priorities of protected areas stakeholders," the study states.

Indeed, many of these natural UNESCO sites — and the others not part of this study — are the causes of what Skift considers as overtourism. Millions of tourists each year visit Australia, Brazil and Canada, for example, for their natural UNESCO sites and while some of these sites may not currently suffer from too many tourists they contribute to the a city or region's overall visitation.

The lack of tourism planning at many UNESCO sites potentially puts these attractions and tourism boards and local tourism officials on different footing and also impacts the lives of residents and wildlife who live in surrounding areas.

UNESCO's Tourism Planning Problem

Since it was created more than 70 years ago, UNESCO has become more aggressive with encouraging sites to adopt tourism management plans but this wasn't always the norm. "Despite the early focus on recreation and enjoyment of nature by people, the UNESCO World Heritage Convention of 1972 makes only a single mention of tourism, namely in Article 11.4," the study states.

"This article refers to properties on the **'List of World Heritage in Danger'**, whereby tourism is seen as a risk factor that threatens both natural and cultural heritage, for example as a result of overuse and physical damage."

Sites also have to report their progress and tourism goals to UNESCO every six years and the study argues reporting should be more frequent. UNESCO designates sites as World Heritage Sites based on tourism management criteria that sites already have in place although planning often becomes less prioritized as time passes, the study found.

Only 65 natural sites (28 percent) have an extensive and up-to-date level of tourism planning. "The mere existence of tourism in planning documents does not guarantee that the level of planning is sufficient," the study states. "The tourism management strategies were assessed with regards to their level of detail."

Researchers considered management plans with fewer than two pages of text dedicated to tourism planning as moderate while those with less than a page are considered minimal.

The Americas UNESCO Sites Lead in Tourism Planning

North and South America sites' combined have the most extensive tourism management plans but that could simply be a matter of geography as Europe has more cultural sites than natural sites, for example, though 20 percent of European sites have extensive plans.

About 28 percent of sites in South America have extensive tourism management plans and nine percent of sites in North America.

Sites in less developed countries, based on the United Nation's Human Development Index, have high rates for measuring visitation and extensive tourism planning though they're less likely to refer to zoning than developed countries and less likely to monitor visitation.

North American sites are particularly likely to survey visitors and their perceptions and also use indicators such as how much garbage tourists leave to monitor impact.

Where UNESCO Sites succeed and Come up Short With Tourism Planning

The charts below represent a 46-site cross-section of the 229 sites part of the study. The 46 sites represent those that have websites in English or Spanish (analysis of websites in other languages was done using Google Translate) that could be more easily analyzed and understood without possible mistranslations. Percentages expressed below and in the charts only account for these 46 sites rather than all 229 sites part of the study.

Chart 1: The study defines tracking visitor trends as determining visitor numbers, visitation patterns and visitor demographics over multiple years. Only 25 sites (53 percent), cover visitor trends in their tourism management plans. The study found rates of discussing visitor trends increase as the level of country development decreases.

Natural UNESCO Sites Where Tracking Visitor Trends is Part of Tourism Management Plan	% Tracked
Asia	60%
Africa	70%
Europe	55%
North America	75%
Pacific	25%
South America	55%

Chart 2: More sites track visitation separately rather than track it as part of visitor trends. Some 36 sites' tourism management strategies include tracking visitation with similar rates of inclusion across all country development levels and continents.

Natural UNESCO Sites Where Tourist Visitation is Tracked	% Tracked
Asia	60%
Africa	85%
Europe	65%
North America	95%
Pacific	65%
South America	90%

Chart 3: Some 89 percent of these sites monitor the positive and negative impacts of tourism but only 21 sites (47 percent) provide specific indicators to monitor. Monitoring is done using multiple methods including entry fees and permits, gathering data on visitor days and nights (24%) and using tour company data.

Natural UNESCO Sites Where Tourism Impact is Monitored	% Tracked
Asia	50%
Africa	90%
Europe	75%
North America	80%
Pacific	80%
South America	70%

Chart 4: Forty sites (87%) discuss zoning within their tourism management strategy. The approaches range from having a 'no go' tourist zone to having extensive zoning plans with various levels of visitor use and access. Of the six sites that do not cover zoning, all are located in Europe or the UK. The analysis also showed that zoning as a management tool is more prevalent in countries in which tourism contributes a higher percentage of GDP.

Natural UNESCO Sites Where Tourism Planning Includes Specific Tourist Zones	% Tracked
Asia	100%
Africa	100%
Europe	30%
North America	100%
Pacific	100%
South America	100%

Source: Griffith University

https://skift.com/2017/04/19/nearly-half-of-unesco-sites-dont-have-plans-to-manage-overtourism-challenges/?utm_campaign=Early%20Time%20Zone%20-%20Skift%20Daily%20Newsletter&utm_source=hs_email&utm_medium=email&utm_content=51016427&_hsenc=p2ANqtz-8kuSFONNR3TZYn2Z9md502-jsYXl2nROeY_KWDlLCrvSNfEE8ZJj7kAhrjdyKWVxBBtiJvAER7gWoOYkY-hSIPBDzwKbxgwxpigHmcszBcWKIJ9tA&_hsmi=51016427

SUR LE MÊME THÈME : https://www.20minutes.fr/planete/2223403-20180220-preserver-sites-naturels-faut-finir-tourisme-masse

U) Quel est l'impact de l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO sur les sites naturels ? L'exemple de la Nouvelle-Calédonie.

Trois sites naturels français ont déjà été classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Le premier fut le golfe de Porto en Corse. C'était en 1983. Il faudra attendre 25 ans, en 2008, pour voir un nouveau site naturel classé avec le lagon de Nouvelle-Calédonie, puis La Réunion en 2010. La Nouvelle-Calédonie fait le bilan d'une décennie.

Des retombées concrètes ? « Pas d'évaluation possible sur les retombées économiques, mais des retombées en termes d'image. Nouvelle-Calédonie Tourisme, l'organisme de promotion touristique de la Nouvelle-Calédonie à l'international communique systématiquement sur l'inscription à l'Unesco, l'affiche sur tous ses supports de promotion. Les sites inscrits à l'Unesco sont très prisés notamment de la clientèle japonaise », explique Julie Laronde, directrice adjointe de Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud.

D'abord pour les habitants... Le bilan de dix ans de classement a d'abord permis de soutenir et préserver les « connaissances et savoir-faire des communautés locales », « leur réseau » tout en les impliquant dans « une gestion participative effective ».

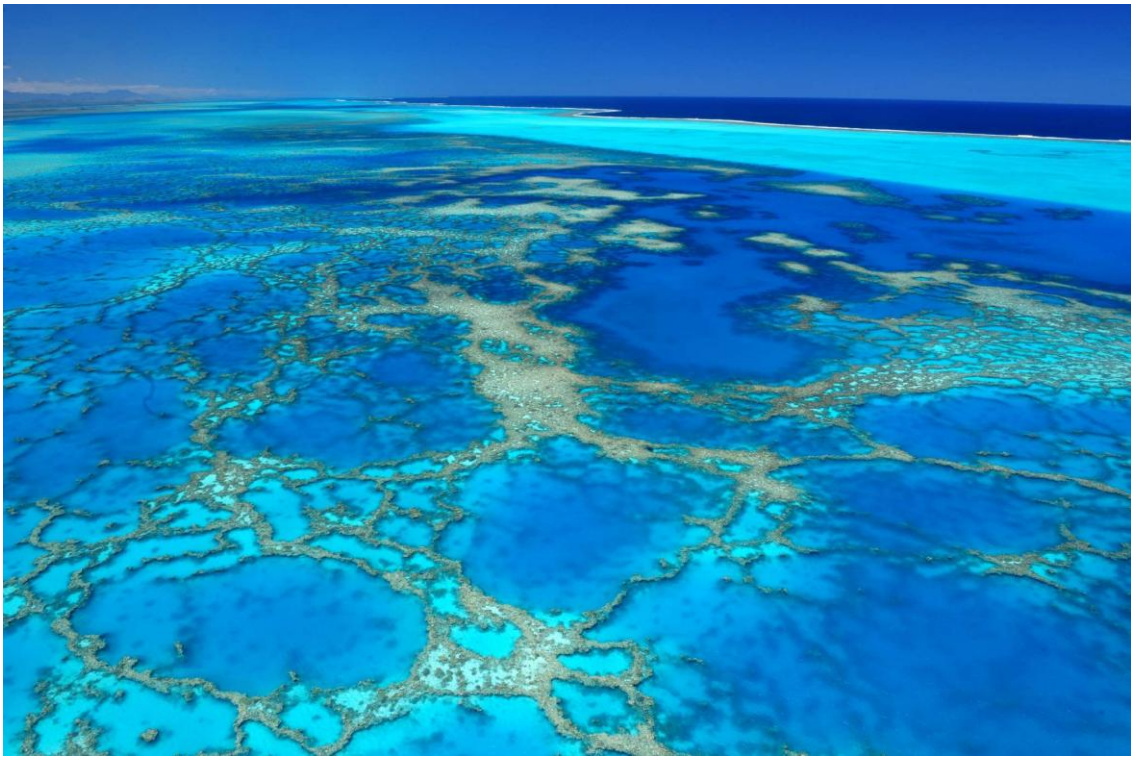

© M. Dosdane / NCTPS

Un engagement pour l'avenir. C'est également une politique à long terme qui a émergé. Grâce au « développement d'une vision d'ensemble de l'espace maritime de Nouvelle-Calédonie » et des « documents de planification rédigés et mis en œuvre ». Afin d'assurer un véritable suivi de cette politique, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie a été créé.

Les contraintes de la protection. Les règlements de protection, la surveillance et les moyens de contrôle ont été fortement renforcés. Pour sensibiliser la population, de nombreuses initiatives sont mises en place (animation scolaire, tenue de stand, vidéos à destination des touristes etc.).

Mais attention... Julie Laronde ne minimise pas le travail que représente le maintien du label. D'ailleurs, elle conseille aux Auvergnats de « ne pas être trop gourmands quant au périmètre à inscrire car ensuite il faut pouvoir mettre les moyens suffisant pour en assurer sa gestion et le maintien de son état. »

La Montagne 22/06/2018

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/economie/tourisme/2018/06/22/les-5-consequences-d-un-classement-a-l-unesco-l-exemple-de-la-nouvelle-caledonie_12897989.html

V) Chaîne des Puys : le coût des dix ans de campagne pour entrer au patrimoine mondial de l'Unesco

Alors que l'Unesco examinera le dossier de la chaîne des puys et de la faille de la Limagne entre le 24 juin et le 2 juillet, et qu'une issue heureuse est attendue, il est temps de dresser le bilan économique de dix de campagne.
En attendant les retombées du classement au patrimoine mondial de l'Unesco, la campagne a été longue… et coûteuse.
C'est en 2007 que l'idée du classement de la chaîne des puys et de la faille de la Limagne a germé. Depuis, la candidature aura franchi toutes les étapes, une à une. Comme l'obtention du label Grand Site de France pour le puy de Dôme en janvier 2008. La signature d'une convention avec l'État l'année suivante, ainsi que le soutien officiel de la Région et de l'Agglomération clermontoise. Ou la rédaction du premier dossier en 2010. Il aura donc fallu dix ans pour obtenir (normalement) le label. Un délai habituel, et même annoncé par les instances dès le début.

Selon le conseil départemental, « le coût (de cette campagne) a un peu varié selon les années mais globalement nous avons estimé l'élaboration de la candidature et la communication qui va avec à environ **150.000 € par an** et deux personnes à plein-temps, soit 0,04 % du budget du Département. Pour remettre ce chiffre en perspective, on peut dire que ça fait **moins de 50 centimes par Puydômois** et par an. »

Le conseil attend plusieurs types de retombées : « ce sera l'occasion de bâtir un projet de territoire ambitieux et durable. L'inscription participe à une meilleure appropriation du site par les Puydômois. Elle incite à y faire plus attention et à mieux le protéger. Elle participe globalement à l'image et à la notoriété du territoire, notamment à son rayonnement international. Enfin elle devrait entraîner une plus grande attractivité touristique, cela a été observé sur tous les sites. Cependant il est difficile de donner un ordre de grandeur car cela varie beaucoup selon les inscriptions. »

Simon Antony - La Montagne 23/06/2018

https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/economie/tourisme/2018/06/23/chaine-des-puys-le-cout-des-dix-ans-de-campagne-pour-entrer-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco_12898020.html
http://www.europe1.fr/societe/patrimoine-mondial-de-lunesco-voici-les-trois-sites-francais-sur-les-rangs-3692723

Note : la demande de classement avait été rejetée en 2014 et 2016. Alors que les années précédentes, l'argument mis en avant était l'esthétisme de la chaîne de volcans, cette fois-ci les responsables du dossier ont insisté sur le rôle qu'elle a joué dans l'histoire des plaques tectoniques et de la formation des continents.

Au centre du plateau des Dômes où trônent 80 volcans, formés entre 95.000 et 8.400 ans, le plus haut, le Puy-de-Dôme s'élève à 1.465 mètres. Il fait partie du réseau des grands sites de France et a reçu, début 2008, le label « Grand site de France ».

W) Québec investit 7,5 millions de dollars sur Anticosti

Québec octroie 7,5 millions de dollars (*canadiens, ndr*) à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour développer le tourisme, dont 400 000 $ pour l'accompagner dans l'élaboration de son dossier de candidature afin d'être reconnue au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un texte de **Jean-Louis Bordeleau** avec **la Presse Canadienne**

Le gouvernement Couillard a aussi l'intention de créer le Comité interministériel pour l'inscription d'Anticosti au patrimoine mondial (CIAPM) pour soutenir la Municipalité qui doit déposer sa candidature le 21 février prochain. Selon le maire de L'île-d'Anticosti, John Pineault, l'élaboration de la candidature pour la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO coûte environ 600 000 $.

La Municipalité compte profiter de cette somme et de cette possible distinction à l'UNESCO pour « renforcer ce qu'[elle] a toujours bien fait : la chasse, la pêche, la villégiature », affirme John Pineault. Dans communiqué, le gouvernement indique qu'une partie de la somme permettra l'ajout de 16 chambres à l'auberge de Port-Menier. Les travaux débuteront l'an prochain.
D'autres investissements sont également prévus pour la revitalisation de bâtiments existants ainsi que pour les installations de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

Les travaux de l'auberge de Port-Menier débuteront l'an prochain. Photo : Radio-Canada/Marc-Antoine Mageau

Le fameux belvédère de la chute Vauréal subira aussi une cure de jouvence. Le sentier de 575 kilomètres figure également parmi les projets phares. Le « projet prioritaire » du maire demeure toutefois la mise en place d'un nouveau lien maritime.

Les investissements se traduiront par 73 emplois directs, indirects et induits, selon le communiqué du gouvernement.

Le maire John Pineault aimerait que cette nouvelle visibilité attire un peu plus de gens intéressés à s'établir sur la pointe de terre à l'embouchure du golfe du Saint-Laurent. « La population est en bas d'un seuil critique actuellement. J'aimerais voir une population autour de 500 », avance le maire Pineault qui compte un peu plus de 200 concitoyens. Il rappelle que l'île de 8000 kilomètres carrés a déjà compté plus de 3000 résidents.

Dans son plan de développement stratégique, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a défini 42 projets pour assurer le développement des services aux citoyens, notamment en ce qui concerne la sécurité publique et l'urbanisme.

Actuellement, seulement deux sites québécois figurent sur la liste de l'UNESCO : le parc national de Miguasha, en Gaspésie, ainsi que l'arrondissement historique du Vieux-Québec.

La ministre de l'Environnement, Isabelle Melançon, a fait l'annonce de cette subvention aujourd'hui lors du Forum du futur de l'île d'Anticosti, qui se déroule présentement là-bas. Pendant deux jours, près de 80 acteurs des milieux économique et politique de même que des citoyens réfléchissent à des pistes de développement pour l'île.

Le village de Port-Menier, sur l'île d'Anticosti Photo : Radio-Canada/Marc-Antoine Mageau

Radio Canada https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1108717/gouvernement-patrimoine-mondial-ile-golfe-saint-laurent

L'**île d'Anticosti, Notiskuan** (innu) ou **Natigostec** (mi'kmaq) est une île naturelle du golfe du Saint-Laurent faisant partie de la région québécoise de la Côte-Nord[1]. Elle se trouve face à Havre-Saint-Pierre, séparée de la Côte-Nord par le détroit de Jacques-Cartier et de la Gaspésie par le détroit d'Honguedo.

Anticosti est la plus grande île du Québec avec 7 892 km^2, soit une taille presque comparable à la Corse. Mesurant 222 km de long et 16 à 48 km de large, elle est plus grande que la province canadienne de l'Île-du-Prince-Édouard, mais très faiblement peuplée (218 habitants en 2016, quoique ce nombre puisse fortement augmenter durant la période de l'exploitation forestière ou surtout de la chasse), principalement dans le village de Port-Menier, sur la pointe ouest de l'île, où se situent le port et l'aéroport. Elle est accessible par bateau à partir de Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre ou Rimouski. On peut aussi s'y rendre par avion, à partir de Sept-Îles, Havre-Saint-Pierre ou Mont-Joli. L'île est reconnue pour ses activités de plein air, sa pêche, sa chasse (elle abrite plus de 200.000 cerfs de Virginie).

Évolution démographique					
1991	**1996**	**2001**	**2006**	**2011**	**2016**
264	263	266	281	240	218

(Sources : Recensement du Canada)

L'Île-d'Anticosti est également une municipalité du Québec située dans la MRC de la Minganie sur la Côte-Nord.

Vacances au Québec Découvrez un secteur L'Île-d'Anticosti
https://tourismecote-nord.com/lile-danticosti/

LES HUIT LIEUX AJOUTÉS À LA LISTE INDICATIVE DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL AU CANADA:

SOURCE: UNESCO, MAPBOX, OPENSTREETMAP LA PRESSE CANADIENNE

https://quebec.huffingtonpost.ca/2017/12/20/ottawa-propose-lile-danticosti-pour-la-liste-du-patrimoine-de-lunesco_a_23313243/?guccounter=1

Le 20 décembre 2017, le Canada procède une première mise à jour de sa Liste indicative des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2004.

L'île d'Anticosti est le meilleur laboratoire naturel du monde pour l'étude des fossiles et des couches sédimentaires de la période allant de l'Ordovicien au Silurien. Cette période géologique coïncide avec un point critique de l'histoire de la Terre – le premier événement d'extinction massive. Située dans le golfe du Saint Laurent, l'île d'Anticosti s'est formée par l'accumulation de sédiments truffés de fossiles d'invertébrés datant d'il y a entre 435 et 447 millions d'années. Les roches qui affleurent sur l'île forment une séquence continue de roches sédimentaires de près d'un kilomètre d'épaisseur. Ces assemblages de fossiles montrent comment le changement climatique et la modification du niveau de la mer à l'échelle mondiale vers la fin de l'Ordovicien ont entraîné l'extinction de presque toute la vie océanique sur la planète. La paléontologie exceptionnelle de l'île d'Anticosti est reconnue depuis plus d'un siècle, et continue d'attirer les chercheurs canadiens et étrangers les plus éminents.

https://www.pc.gc.ca/fr/culture/spm-whs/indicative-tentative

X) Sites des Chrétiens Cachés dans la région de Nagasaki

Les 12 sites inscrits en 2018 incluent:

- 1. Les vestiges du château de Hara à Shimabara
- 2. Le village de Kasuga et lieux sacrés à Hirado (Le village de Kasuga et le Mont Yasumandake)
- 3. Le village de Kasuga et lieux sacrés à Hirado (Île de Nakaenoshima)
- 4. Le village de Sakitsu à Amakusa
- 5. Le village de Shitsu à Sotome
- 6. Le village d'Ono à Sotome
- 7. Les vestiges des villages sur l'île Nozaki
- 8. Villages sur l'île Kashiragashima
- 9. Le village d'Egami sur l'île Naru (Église d'Egami et ses environs)
- 10. Les villages sur l'île Hisaka
- 11. Les villages sur l'île Kuroshima
- 12. La cathédrale Oura

https://en.wikipedia.org/wiki/Churches_and_Christian_Sites_in_Nagasaki

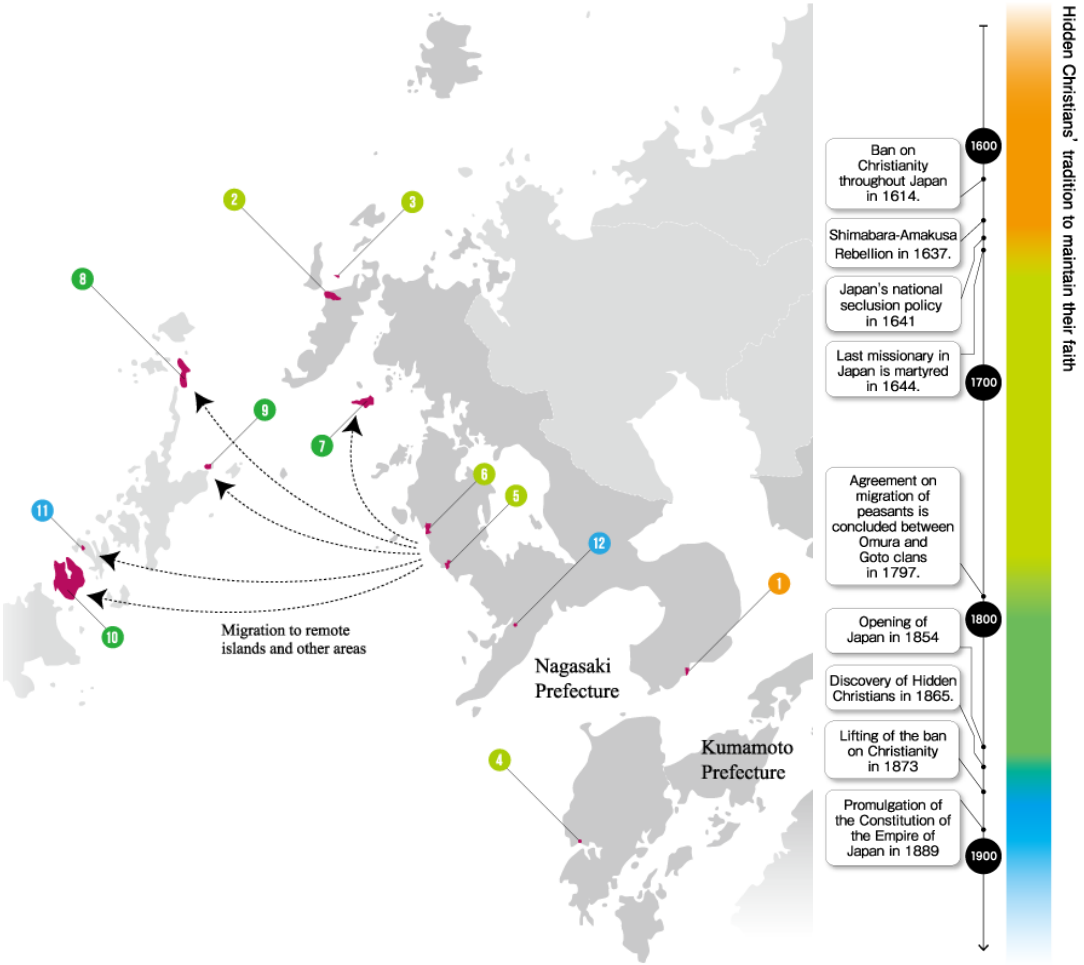

http://kirishitan.jp/components_en/com002
http://visit-nagasaki.com/fr/worldherutagesites/#history
https://www.vivrelejapon.com/nouveautes/nagasaki-nouveau-musee-histoire-chretienne

Qui sont les catholiques du Japon ?

Marie Malzac, le 08/02/2017 à 16h17

À l'occasion de la sortie du film *Silence* de Martin Scorsese, mercredi 8 février, *La Croix* se penche sur cette petite minorité respectée et active qui représente moins d'1 % de la population de l'archipel.

Au fond du baptistère de la cathédrale Sainte-Marie de Tokyo se trouve le drapeau japonais, le « Hinomaru », représentant le soleil levant. Pour Régis Anouilh, rédacteur en chef d'Églises d'Asie, la présence de ce symbole national dans la cuve baptismale est emblématique de l'identité catholique au Japon. Une question qui peut être résumée, selon le spécialiste, de la façon suivante : *« comment concilier une appartenance pleine et entière à l'Église catholique et le caractère japonais ? »*

« *Le catholicisme a toujours été perçu comme étranger* »

« Dans l'esprit des Japonais, poursuit-il, *il y a une forme d'incompatibilité entre les deux car le catholicisme a toujours été perçu comme étranger »*. Près de cinq siècles après l'arrivée des premiers missionnaires, il y a aujourd'hui, selon les chiffres des registres paroissiaux, environ un million de catholiques au Japon, dont plus de la moitié est issue de l'immigration. Ces derniers, arrivés à la faveur de l'ouverture au compte-gouttes du pays à l'arrivée d'étrangers il y a une vingtaine d'années, viennent principalement des Philippines. Mais ce sont aussi les représentants des deuxième et troisième générations de ces Japonais ayant émigré en Amérique latine au début du XXe siècle, où ils ont perdu leur langue d'origine et se sont convertis au catholicisme, avant de revenir au Japon. Une situation qui pose de nouveaux défis pastoraux. Quant aux catholiques japonais, ils ne sont que 450 000 sur près de 127 millions d'habitants, soit 0,36 % de la population totale, qui est à 71 % bouddhiste et à 15 % shintoïste. Il existe également une petite minorité protestante.

Très peu de conversions

Ce pourcentage est stable et la communauté ne connaît pas de croissance. *« Au Japon, se convertir, c'est comme se retrancher d'une société fortement homogène »*, assure Régis Anouilh. Cette communauté pourrait toutefois être bientôt menacée par le déclin. L'année dernière, sur l'ensemble des 16 diocèses du pays, un seul jeune homme est entré au Grand séminaire japonais. Si l'ensemble de l'épiscopat est local depuis 1940, le poids du clergé étranger est encore important dans le pays. Sur environ 1 800 prêtres (religieux ou non), 519 sont des missionnaires étrangers, *« un héritage historique »*, explique Régis Anouilh.

Un rôle actif au sein de la société

Le poids de l'Église catholique dans la société est toutefois bien supérieur à son importance numérique. Avec ses 24 hôpitaux, ses 500 jardins d'enfants et ses 19 universités, elle jouit d'une *« popularité non négligeable »*, relève ainsi Régis Anouilh. La catastrophe de Fukushima, en 2011, a notamment été l'occasion pour les Japonais de se rendre compte de l'action de cette communauté discrète, notamment par le biais d'organisations telles que la Caritas. Dans le numéro de février de la revue *La Nef*, consacré au Japon, le P. Olivier Chegaray, prêtre des MEP dans le pays depuis plusieurs années, décrit cette Église comme *« ouverte et bien organisée »*.

Par ailleurs, les évêques sont aussi très engagés dans différents domaines, et sur deux axes en particulier. Ils prennent ainsi régulièrement la parole en faveur d'une dénucléarisation complète du Japon, une revendication qu'ils portent depuis longtemps, bien avant Fukushima, considérant que le pays doit porter ce message après les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki.

À lire : Pour redresser le pays, les catholiques japonais sont sortis de leurs églises

L'Église japonaise est aussi une des rares instances à œuvrer activement à la réconciliation entre Japonais et Chinois ainsi qu'entre Japonais et Coréens, dont les relations sont encore marquées par les « blessures » de la Seconde Guerre mondiale, souligne le rédacteur en chef d'Églises d'Asie. Les évêques de l'archipel participent ainsi deux fois par an à une réunion avec leurs homologues coréens sur cette question.

Deux vagues d'évangélisation

Saint François-Xavier, l'un des sept premiers membres de la Compagnie de Jésus, était arrivé au Japon en 1549 et l'Église devint une force dans le pays, avec de nombreuses conversions. Après seulement une cinquantaine d'années d'évangélisation, le pays compte plus de 350 000 catholiques. Mais en 1587, tous les missionnaires sont expulsés et les persécutions commencent. C'est cette période dont traite le film de Martin Scorsese. Saje, la société de distribution de *Silence,* a publié pour accompagner la sortie du film un dossier très complet à ce sujet.

En 1614, le christianisme est officiellement interdit et le Japon s'isole du monde en 1640. Un petit groupe survit en cachette – « les chrétiens cachés » – jusqu'à l'ouverture du pays au milieu du XIXe siècle. C'est à ce moment que les missionnaires reviennent. Le premier évêque japonais est consacré à Rome en 1927.

À lire : Au Japon, 150e anniversaire de la découverte des « chrétiens cachés »

« Le paradoxe du Japon, c'est qu'après un mouvement de conversion assez fort, le christianisme n'a jamais vraiment percé », synthétise Régis Anouilh. Pour expliquer cette situation, le P. Chegaray avance des raisons à la fois historiques (le christianisme a été reçu à ses origines *« comme une menace pour l'indépendance du pays »*), culturelles (les Japonais ne disent pas forcément ce qu'ils pensent mais ce qu'ils sont censés dire, ce qui a pu être à l'origine de nombreux « malentendus » dans la réception du message chrétien) et religieuses (shintoïsme, bouddhisme, confucianisme ont été introduits au Japon en s'entremêlant, sans jamais s'opposer, contrairement au christianisme qui s'est présenté comme une « vérité exclusive »).

Marie Malzac

https://www.la-croix.com/Religion/Monde/Qui-sont-catholiques-Japon-2017-02-08-1200823380

https://www.worldheritagesite.org/nominated/2019

Y) Le patrimoine, une « passion » européenne ?

Année européenne du patrimoine culturel (2018)

Commission européenne - Fiche d'information - Bruxelles, le 7 décembre 2017

Questions et réponses

I – Le patrimoine culturel au sein de l'UE

Qu'est-ce que le patrimoine culturel?

Le patrimoine culturel est constitué de ressources culturelles et créatives, matérielles ou immatérielles, dont la valeur pour la société a été publiquement reconnue afin d'en garantir la préservation pour les générations futures. Il comprend les sites naturels, construits et archéologiques, les musées, les monuments, les œuvres d'art, les villes historiques, les œuvres littéraires, musicales, audiovisuelles et numériques, ainsi que les connaissances, les pratiques et les traditions des citoyens européens.

Les œuvres d'art, les expressions culturelles et créatives ou les produits de l'histoire ne peuvent pas tous être considérés comme des éléments du patrimoine culturel. Seules certaines de ces productions, jugées dignes d'être transmises aux générations futures et sélectionnées à cette fin, constituent le patrimoine culturel.

Chaque pays désigne le patrimoine culturel dans le cadre qui lui est propre, mais la première étape est toujours la même: déterminer sa valeur pour la société et obtenir la reconnaissance publique de ce statut. Cela peut être fait de différentes manières, au niveau national, régional ou local, notamment par l'inscription sur une liste officielle ou l'inclusion dans une collection nationale.

Quelle est la richesse du patrimoine culturel de l'Europe?

L'Europe est réputée dans le monde entier pour la richesse et la diversité de ses expressions culturelles et créatives, notamment ses sites naturels, construits et archéologiques, ses musées, ses monuments, ses œuvres d'art, ses villes historiques, ses œuvres littéraires, musicales et audiovisuelles, notamment son patrimoine cinématographique, ainsi que les connaissances, les pratiques et les traditions des citoyens européens.

Ce patrimoine a été reconnu, entre autres, par l'Unesco. Avec 453 sites inscrits, l'Europe, en tant que région, représente près de la moitié de la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Avec 89 éléments inscrits, l'Union européenne représente un quart de la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco.

Trente et un itinéraires culturels, traversant plus de cinquante pays en Europe et au-delà, sont certifiés par le Conseil de l'Europe. Et le réseau des 27 000 sites protégés Natura 2000, qui font partie du riche patrimoine naturel de l'UE, représente 18 % du territoire de l'Union européenne et près de 6 % de son territoire marin.

Quelle est la valeur économique du patrimoine culturel de l'Europe?

Le secteur du patrimoine culturel de l'Union européenne emploie plus de 300 000 personnes. Au sein de l'Union, 7,8 millions d'emplois sont indirectement liés à son patrimoine (par exemple le tourisme, les services d'interprétation et la sécurité) [1].

Cela signifie que, dans le secteur du patrimoine, chaque emploi direct engendre 26,7 emplois indirects. À titre de comparaison, dans l'industrie automobile, chaque emploi direct engendre 6,3 emplois indirects.

La valeur des services écosystémiques (atténuation du changement climatique, épuration de l'eau, tourisme et loisirs, etc.) fournis par les sites du patrimoine naturel de l'UE dans le cadre du réseau Natura 2000 est estimée à environ 200 à 300 milliards d'EUR par an [2].

Selon un nouveau sondage Eurobaromètre publié aujourd'hui par la Commission, 68 % des Européens considèrent que la présence d'un patrimoine culturel peut influer sur le choix de leur destination de vacances.

Quels sont les principaux résultats du nouveau sondage Eurobaromètre sur le patrimoine culturel?

Voici quelques-uns des principaux enseignements tirés du sondage Eurobaromètre publié ce jour:

- Une large majorité de personnes considère que le patrimoine culturel est important, non seulement pour eux, mais aussi pour leur communauté, leur région, leur pays et l'ensemble de l'UE.
- La plupart des répondants considère que les pouvoirs publics devraient allouer davantage de ressources au patrimoine culturel et que les autorités publiques, y compris l'Union européenne, devraient tout mettre en œuvre pour protéger le patrimoine culturel.
- La majorité des Européens déclarent habiter à proximité de sites ou de monuments historiques, mais un peu plus de la moitié seulement s'investissent personnellement, d'une manière ou d'une autre, dans le secteur du patrimoine culturel.
- Les personnes interrogées affirment avoir eu accès à de nombreux éléments du patrimoine culturel au cours des douze derniers mois mais ne pas pouvoir profiter des sites ou activités du patrimoine culturel pour diverses raisons, notamment le manque de temps (l'obstacle le plus fréquemment cité), suivi du coût et d'un manque d'intérêt.
- Les personnes sont, dans une large mesure, fières de leur patrimoine culturel et conviennent que celui-ci peut améliorer la qualité de la vie et le sentiment d'appartenance à l'Europe.

II – 2018, une année thématique unique

Pourquoi dédier une Année européenne au patrimoine culturel?

La finalité de cette Année européenne (la seule année thématique organisée sous la présidence Juncker) est de sensibiliser les citoyens à l'importance sociale et économique du patrimoine culturel et de célébrer la richesse et la diversité culturelles de l'Europe.

Le patrimoine culturel unit les personnes et contribue à renforcer la cohésion sociale. Il catalyse de façon exceptionnelle les échanges entre personnes de tous âges et de milieux sociaux, cultures et pays différents. Au niveau local, il favorise la cohésion et l'intégration sociales, grâce à la reconversion de zones négligées, par exemple. Il permet de doper la croissance économique et de créer des emplois dans les villes et les régions et favorise grandement les échanges de l'Europe avec le reste du monde. C'est pourquoi, en particulier à l'heure où des chefs-d'œuvre culturels mondiaux sont en péril ou sont délibérément détruits dans les zones de conflit, la Commission estime que le patrimoine culturel mérite qu'une Année européenne lui soit consacrée, en 2018.

Cette Année européenne du patrimoine culturel est axée sur les enfants et les jeunes; demain, ce sont eux qui en seront les gardiens. Deux des dix grands thèmes de l'Année européenne mettront l'accent sur les jeunes et les écoles. Parmi les actions qui seront menées, citons l'organisation d'activités de sensibilisation au patrimoine culturel (soutenues par une boîte à outils à l'intention des écoles), la possibilité qui sera offerte aux jeunes de contribuer à la préservation ou à la restauration du patrimoine culturel en tant que bénévoles, et l'interaction via les médias sociaux dans le cadre d'un concours photo sur Instagram. Cette Année européenne encouragera également la recherche de moyens innovants visant à sauvegarder, gérer et réutiliser le patrimoine européen, notamment par des mécanismes de gouvernance participative associant les communautés locales.

Quels sont les pays qui participent à l'Année européenne?

Les vingt-huit États membres participent tous à l'Année européenne. Ils ont tous désigné des coordinateurs nationaux chargés d'organiser des manifestations et diverses activités. De plus, tous les pays tiers participant au programme «Europe créative» [3] seront invités à s'associer à l'Année européenne. Des actions de sensibilisation seront aussi organisées dans le monde entier, avec l'aide des délégations de l'UE. Ainsi, la délégation de l'UE au Japon prévoit de publier un calendrier sur le thème de l'Année européenne et la délégation de l'UE au Mexique prépare actuellement une exposition sur le patrimoine culturel de l'Europe.

Quelles sont les activités prévues tout au long de l'Année européenne?

La mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel passe par une série d'initiatives aux niveaux européen, national, régional et local. Des milliers de manifestations et de festivités sont prévues dans toute l'Europe. Plus de 70 000 manifestations seront organisées dans le seul cadre de l'édition spéciale 2018 des Journées européennes du patrimoine. Les initiatives et projets mis en œuvre dans les régions, les communes et les États membres de l'Union seront complétés par des projets transnationaux financés par l'UE.

Comment trouver les manifestations organisées près de chez vous?

Les informations relatives aux principales manifestations organisées dans chaque État membre sont disponibles sur le site web de l'Année européenne. De plus amples informations seront disponibles sur les sites web spécialisés des États membres ou fournies par les coordinateurs nationaux pour l'Année européenne.

Comment l'Année européenne parviendra-t-elle à atteindre les personnes issues de milieux défavorisés ou les personnes qui, habituellement, ne participent pas à des activités culturelles?

L'objectif de l'Année européenne est de rendre le patrimoine culturel accessible à tous, y compris par des moyens numériques, en supprimant les barrières sociales, culturelles et physiques, et en tenant compte des personnes qui ont des besoins spécifiques. Les activités organisées tout au long de l'Année européenne viseront à sensibiliser à l'importance du patrimoine culturel européen par l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, notamment en ciblant les enfants et les jeunes, les communautés locales et les personnes qui sont rarement en contact avec la culture. Des actions d'information spécifiques sont ainsi prévues dans le cadre de l'édition spéciale des Journées européennes du patrimoine, qui permettent, à chaque début d'automne, à des millions de visiteurs de mieux s'approprier leur patrimoine culturel local. En outre, des activités sont prévues dans les écoles dans le cadre de l'initiative européenne intitulée «Le patrimoine à l'école: des enfants à la découverte des traditions et des trésors les plus précieux de l'Europe» (voir ci-dessous).

Quel est le budget total de l'Année européenne?

Un budget de 8 millions d'euros a été alloué à l'Année européenne. Il servira principalement à financer des projets transnationaux grâce à un appel ciblé lancé dans le cadre d'«Europe créative», un programme en trois volets qui soutient les secteurs européens de la culture et de la création. Avec un total de 5 millions d'euros, l'appel à propositions permettra de financer jusqu'à 25 projets transnationaux à l'appui des objectifs de l'Année européenne.

De plus, en 2018, des projets liés au patrimoine culturel seront soutenus par d'autres politiques et programmes de l'UE. Ainsi,

- Le programme de travail «Horizon 2020» (2018-2020) offrira un financement pour des projets liés au patrimoine culturel pour un montant de plus de 100 millions d'euros.
- Une série d'initiatives et de manifestations liées au patrimoine naturel seront organisées par l'intermédiaire du réseau Natura 2000.
- Le tourisme culturel et les itinéraires culturels seront présentés et mis en valeur.
- Des projets de proximité ayant pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension de l'Union, de son histoire et sa diversité par les citoyens seront financés au titre du programme «L'Europe pour les citoyens».
- Des actions de mobilité et d'inclusion sociale seront financées par le programme Erasmus+.
- Environ 6 milliards d'euros ont été alloués à la culture et au patrimoine culturel par l'intermédiaire des Fonds de cohésion pour la période 2014-2020.

Comment la Commission va-t-elle pérenniser l'héritage de l'Année européenne?

Pour veiller à ce que nos efforts se perpétuent au-delà de 2018, la Commission, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Unesco et d'autres partenaires, mènera des projets à long terme s'articulant autour de **10 grands thèmes**. Ces projets comprennent des activités organisées avec les écoles, la recherche de solutions innovantes pour la réutilisation de bâtiments classés au patrimoine culturel ou concernant la lutte contre le trafic de biens culturels. Ils visent à amorcer de véritables changements dans l'appréciation, la protection et la promotion du patrimoine culturel, en veillant à ce que cette Année européenne profite aux citoyens de façon durable. Les 10 initiatives européennes s'articulent autour de quatre principes sur lesquels repose le patrimoine culturel européen: l'engagement, la durabilité, la protection et l'innovation.

III – Les actions menées par l'UE dans le domaine du patrimoine culturel

Quelques exemples de projets au niveau de l'UE

Il existe de nombreux projets et initiatives paneuropéens célébrant le patrimoine culturel de l'Europe, notamment:

- Le prix du patrimoine culturel de l'Union européenne/concours Europa Nostra, qui a été lancé en 2002 par la Commission européenne et est organisé par Europa Nostra. Ce prix est le plus prestigieux d'Europe dans le secteur du patrimoine. Il met à l'honneur et encourage les meilleures pratiques liées à la conservation du patrimoine, ainsi qu'à la gestion, la recherche, l'éducation et la communication dans ce domaine.
- Les Capitales européennes de la culture, lancées en 1985, qui sont devenues l'un des projets culturels les plus ambitieux et les plus connus au sein de l'Union européenne et permettent aux Européens de se familiariser avec la grande diversité culturelle de notre continent, de la découvrir, et de poser un regard neuf sur notre histoire et nos valeurs communes.
- Le label du patrimoine européen, attribué aux sites sélectionnés qui symbolisent les idéaux, les valeurs, l'histoire et l'intégration de l'Europe.

De manière générale, quel est le financement disponible pour le patrimoine culturel au niveau de l'UE?

Dans le cadre financier actuel, un large éventail de programmes de financement de l'UE soutient le patrimoine culturel. Ce soutien va au-delà de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018.

Le patrimoine culturel est l'un des principaux secteurs bénéficiant du programme «Europe créative». Entre 2014 et 2017, près de 27 millions d'euros ont été consacrés au financement de projets liés au patrimoine, soit 67 actions au total. Cette somme vient compléter les ressources financières du Fonds de Cohésion destinées aux secteurs de la culture, de la création et du patrimoine culturel, ainsi que celles destinées au financement de la recherche en matière de patrimoine culturel au titre du programme Horizon 2020 (voir ci-dessus). De 2007 à 2013, l'Union européenne a investi 4,4 milliards d'euros dans des projets de développement régional et rural liés au patrimoine, et environ 100 millions d'euros dans la recherche en matière de patrimoine. La Commission européenne a publié une cartographie des actions en matière de patrimoine culturel dans les politiques, les programmes et les activités de l'Union européenne, qui donne une vue d'ensemble des possibilités de financement du patrimoine culturel dans le cadre des programmes de l'UE.

Quelles sont les compétences de l'UE dans le domaine du patrimoine culturel?

L'article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne dispose que l'Union européenne respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. L'article 167 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoit que L'Union contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun. L'Union européenne a donc pour mission de soutenir et de compléter les actions des États membres en vue de préserver et de promouvoir le patrimoine culturel de l'Europe. La Commission a élaboré un certain nombre de politiques et de programmes en vue de soutenir et d'encourager la collaboration entre les États membres et les acteurs concernés du secteur du patrimoine. Avec une enveloppe de 1,46 milliard d'euros pour la période 2014-2020, le **programme «Europe créative»** soutient les secteurs européens de la culture et de la création selon trois axes:

- Le **programme Culture** finance des projets de coopération transnationaux, des réseaux culturels, les actions «Capitale européenne de la culture» et une série de prix.
- Le **programme MEDIA** finance la distribution de films européens.
- Le **mécanisme de garantie en faveur des secteurs de la culture et de la création** fait office d'assurance pour les banques qui proposent de financer des entreprises dans le secteur de la culture et de la création.

http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-5066_fr.htm

Pour en savoir plus

Site web de la campagne de l'AEPC 2018 (comprend la liste des manifestations au niveau national et de l'UE)
Rapport spécial Eurobaromètre sur le patrimoine culturel
Forum européen de la culture 2017
Fiche d'information «La culture, moteur de l'unité de l'UE» - Contribution de la Commission au déjeuner de travail des dirigeants, Göteborg, 17 novembre 2017
Décision (UE) 2017/864 relative à une Année européenne du patrimoine culturel

[1] Source: Le patrimoine culturel compte pour l'Europe, rapport 2015.
[2] Source: Les avantages économiques du réseau Natura 2000, 2013.
[3] Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, République de Serbie, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Norvège, Islande, Géorgie, Moldavie, Ukraine et Tunisie.
https://journals.openedition.org/civilisations/1541?lang=en

Z) Année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage

Publié le 28.02.2017 / Les mentions en **caractères gras** sont du professeur de Tourisme & Territoires

L'Europe est mouvement. L'historien français Jacques Le Goff écrit dans sa préface du livre *Visions d'Europe* que « *L'histoire est mouvement. Au sein de ce mouvement, l'Europe est construction. Elle se fait lentement, dans la longue durée, comme toutes les créations historiques d'importance.* ».

Partager le patrimoine entre Européens lors des Journées européennes du patrimoine, c'est permettre aux citoyens de mieux comprendre ce qui les rapproche en partageant des valeurs communes historiques et esthétiques dépassant les rivalités et les irrédentismes identitaires. **Ces Journées européennes du patrimoine doivent célébrer avec force la construction de la grande Europe du patrimoine, cent ans après la fin du premier conflit mondial et la chute des empires, qui a engendré une nouvelle Europe des États.**

La plupart des pays européens partagent le même découpage chronologique fondamental : la Préhistoire et ses grandes périodes, l'Antiquité, le Moyen Âge, les Temps modernes et la période contemporaine. Dans cette chronologie partagée, la circulation des idées, des artistes et des architectes a permis la création d'un cadre de vie présentant bien des similitudes sur tout le continent européen.

Si l'existence des **grottes ornées paléolithiques** rassemble les Européens de l'Ouest, le **mégalithisme** s'inscrit dans une **révolution néolithique**, venue d'Orient, progressant à travers toute l'Europe ; l'émergence des **villes celtes, grecques, romaines et byzantines**, aux confluents des routes commerciales maritimes et terrestres puis de la ville médiévale, engendrent progressivement de grands courants artistiques et architecturaux communs à de nombreux pays européens.

L'existence de ce **patrimoine** et de cette **culture partagée**, dont la **langue latine** a longtemps été l'un des ferments, de l'Antiquité au Moyen Âge et jusqu'aux **humanistes**, constitue un **fondement de l'identité européenne**, et donne aux citoyens européens le sentiment diffus d'appartenir à un même monde ; leur **paysage quotidien** se nourrit de **repères patrimoniaux communs**.

Les **grands courants artistiques** ont débordé les frontières des États, actuels ou anciens : l'**Europe paléolithique** s'incarne, entre autres, dans Lascaux et Altamira, l'**Europe néolithique** dans Stonehenge et Carnac, l'**Europe gréco-romaine** dans le Parthénon, le Colisée, le Pont du Gard ou le mur d'Hadrien.

Le cœur de l'**Europe carolingienne** est à Aix-la-Chapelle, et l'**art roman** rayonne très largement sur l'Europe méridionale, de l'Espagne à la Corse, pendant que le **christianisme orthodoxe** se déploie sur l'Europe orientale.

Les **cathédrales gothiques** sont particulièrement présentes en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne, puis la **Renaissance** s'étend depuis l'Italie. Vienne, Versailles, Rome, Prague, Rundale et jusqu'aux **châteaux** « **néo** » de Louis II de Bavière, voient s'épanouir et rivaliser splendeurs baroques et grandeur classique.

Au **XXe siècle**, de la Riga d'Eisenstein à la Bruxelles d'Horta ou à la Barcelone de Gaudi, et à la Vienne du Bauhaus à celle de Mallet-Stevens et Le Corbusier, l'**Art Nouveau**, l'**Art Déco** puis le **Mouvement moderne** marqueront à leur tour une grande partie des pays européens.

Mais cet héritage commun admet d'importantes **variations régionales**. Les formes architecturales, les courants picturaux ou statuaires se déclinent différemment entre les pays, en fonction des matériaux disponibles, du contexte économique et des influences politiques. L'ardoise, la tuile, la terre, la pierre, les essences de châtaigner, les bulbes dorés, les différents types de pierre, la brique donnent leur caractère aux édifices civils et religieux des différents pays ou régions.

Ces différences se nourrissent parfois d'apports extérieurs en particulier d'Al Andalus : l'art mozarabe prolonge, en Andalousie, les vestiges du califat de Cordoue, et la présence de l'Empire Ottoman dans les Balkans imprime durablement sa marque dans le paysage. Cette architecture « importée » apporte une note orientale à certaines régions européennes.

Le thème des Journées européennes du patrimoine appelle donc à une réflexion sur ce que les éléments du patrimoine national présentent de commun, et de spécifique, par rapport au reste du patrimoine du continent.

L'Europe du patrimoine, c'est aussi, comment ne pas le rappeler, pour cette année du centenaire de l'armistice, l'Europe de la mémoire, des crimes contre l'humanité, des guerres et des réconciliations. Alésia, Azincourt, Pavie, Rocroy, Austerlitz, Waterloo, Sedan, Verdun, Auschwitz, Oradour, Varsovie, Coventry, Dresde, Mostar ou Sarajevo appartiennent, pour le meilleur et pour le pire, à notre patrimoine commun, et les témoignages matériels de ces conflits sont devenus des symboles de réconciliation et de paix entre les peuples européens. L'image de François Mitterrand et d'Helmut Kohl, main dans la main à Douaumont, près de Verdun, ou la visite du président allemand à Oradour-sur-Glane, en 2013, illustrent, entre autres, cette dimension mémorielle commune.

C'est encore l'Europe du sacré :

- **avec ses cathédrales gothiques** comme Chartres, Canterbury, Séville, Florence, Strasbourg et Cologne, ses abbayes au rayonnement européen, comme Cluny, Fontevraud, Coimbra **ou encore son architecture byzantine**, avec Sainte-Sophie de Constantinople et les églises du Kremlin à Moscou, le Mont Athos et les monastères des Rhodopes en Bulgarie ;
- **avec ses synagogues et ses cimetières**, en l'Europe de l'Est (Prague, Budapest, Vilnius, Cracovie, Berlin) et de l'ouest (Carpentras, Tolède...), repères de communautés vivantes ou témoignages douloureux d'une histoire faite de persécutions et d'expulsions ;
- **avec ses mosquées et palais** en Espagne, en Bosnie, en Macédoine ou à Istanbul, avec ses monuments de l'Europe hors d'Europe, comme la mosquée de Tsingoni, édifice du XVIe siècle récemment classé au titre des monuments historiques, à Mayotte.

L'Europe du patrimoine, ce sont enfin les monuments emblématiques de la démocratie et de la construction européenne : la cité antique d'Athènes, les vestiges de l'Europe romaine, répandus dans toute l'Europe en deçà du Danube, les palais des Empereurs carolingiens, puis des empereurs romains-germaniques, la Magna Carta anglaise, la salle du Jeu de Paume à Versailles, la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen et la Constitution polonaise de 1791, les chantiers navals de Gdansk (1981). En Allemagne, le château médiéval d'Hambach réunit, lors d'une grande fête, en 1832, le mouvement révolutionnaire allemand, mobilisé en faveur des droits fondamentaux et des libertés politiques, ainsi que pour la démocratie en Allemagne et en Europe.

Plus proche de nous, Bruxelles et Strasbourg se partagent l'essentiel des bâtiments symboliques de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe : à Strasbourg, le palais de l'Europe, siège du Conseil de l'Europe depuis 1977, et dû à l'architecte Henry Bernard, la Cour européenne des droits de l'Homme, occupant depuis 1998 un bâtiment de Richard Rogers, et le palais du Parlement européen, œuvre collective de 1998 ; à Bruxelles, le Berlaymont, siège de la Commission européenne, conçu par Lucien de Vistel et réalisé par Jean Gilsor, André et Jean Polak en 1960, et le bâtiment Europa, siège du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne, œuvre de Philippe Samyn and Partners, inauguré en 2016.

Participent aussi de cette catégorie des lieux de mémoire, comme les maisons des penseurs et des fondateurs de l'Europe, ouvertes au public : Hauteville-House, maison de Victor Hugo à Guernesey, la maison de Robert Schuman à Scy-Chazelle (57), celle de Jean Monnet à Bazoches-sur-Guyonne (78), celle d'Alcide de Gasperi à Pieve Tesino (Italie) ou celle de Konrad Adenauer à Bad Honnef (Allemagne).

Patrimoine commun, mais patrimoine divers : le patrimoine européen illustre la réalité même de l'Europe. C'est cette réalité que l'édition 2018 des Journées européennes du patrimoine illustrera, en cette année hautement symbolique pour les anciens belligérants de la Première Guerre mondiale, désormais unis, en Europe, autour d'un passé et pour un projet communs.

A relire sur : https://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/Presentation

Autres liens : https://www.monde-diplomatique.fr/1965/12/A/27029 **Iran années 1960**
http://www.diercke.com/kartenansicht.xtp?artId=978-3-14-100790-9&stichwort=date%20palm&fs=1
http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-17-5066_en.htm
https://whc.unesco.org/fr/list/stat/#s7